



Présentation Investisseurs Roadshow KBC

15&16 MAI 2019

Le prospectus relatif à l'émission de l'emprunt obligataire portant le n° de Visa AMF : 19-203 est disponible sur le site de l'émetteur www.vrankenpommery.fr, et sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Avant toute décision d'investissement, les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement toute l'information incluse dans le Prospectus et en particulier, le Chapitre « Facteurs de risques » et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement. Le prix de revente est notamment fonction de l'évolution des taux de marché, du risque de crédit de l'Émetteur et de l'existence d'un marché secondaire tels que décrits dans les facteurs de risques mentionnés dans le Prospectus aux sections D.2 page 30 et D.3 page 31.

Disclaimer

14/05/2019

By accepting or accessing this presentation or by receiving, reading, accessing or making any other use of the presentation, you agree to be bound by the following terms and conditions, including any modifications to them any time you receive any information from us as a result of such access:

- This document, its contents and any related oral presentation are confidential, proprietary to, and have been prepared by Vranken-Pommery Monopole S.A. (the “Issuer”) and its subsidiaries (the “Group”) and is being provided solely for information purposes and should be assessed solely in conjunction with the prospectus dated 14 May 2019 prepared by the Issuer relating to an issuance of bonds as made available to the public on the website of the Issuer (www.vrankenpommery.com) (the “Prospectus” and the “Bonds”, respectively). References to this “presentation” shall mean this presentation pack, and any other related written communications.
- This presentation may not be reproduced, retransmitted, published or further distributed to any other person, directly or indirectly, in whole or in part, for any purpose. By receiving this presentation, you agree to be bound by these restrictions (including the restrictions set out in the Prospectus). Failure to comply with these restrictions may constitute a violation of applicable securities laws.
- No reliance may be placed for any purposes whatsoever on the information contained in this document or on its completeness, accuracy or fairness. The information in this document is subject to verification, completion and change. This presentation is given as at the date hereof, is based on information available to the Issuer as at the date hereof and is subject to change without notice. The contents of this document will not be updated. Accordingly, no representation or warranty, express or implied, is made or given by or on behalf of the Group, or any of their affiliates, shareholders, directors, officers, employees, advisers or representatives or any other person as to the accuracy, completeness, or fairness of the information or opinions contained in this document. None of the Group’s affiliates, shareholders, directors, officers, employees, advisers or representatives or any other person shall have any liability whatsoever (in negligence or otherwise) for any loss howsoever arising from any use of this document or its contents or otherwise arising in connection with the presentation.
- The statements included in this presentation are neither reported results nor other historical information. These statements are not provided to serve as the basis for any evaluation of the Group, and cannot be binding and/or enforceable against any member of the Group.
- The information contained in this presentation has not been independently verified. KBC Bank NV (the Lead Manager) (including its affiliates, agents, directors, partners and employees) does not accept any responsibility whatsoever for, or any liability for any loss howsoever arising, directly or indirectly, from this presentation or its contents, or makes any representation or warranty, express or implied, as to the contents of this presentation or for any other statement made or purported to be made by it, or on its behalf, including (without limitation) information regarding the Issuer or the Bonds and no reliance should be placed on such information. To the fullest extent permitted by applicable law, the Lead Manager accordingly disclaims any and all responsibility and/or liability, whether arising in tort, contract or otherwise, which it might otherwise have in respect of this presentation or any such statement.
- This document contains statements about future events and expectations that may be qualified as forward-looking statements. Any forward-looking statement involves known and unknown risks, uncertainties and other factors which may cause the Issuer’s actual results, performance or achievements to be materially different from any future results, performance or achievements expressed or implied by such forward-looking statements. Such forward-looking statements are based on numerous assumptions present and future business strategies and the environment in which the Group will operate in the future and speak only as of the date they are made. As a result of these risks, uncertainties and assumptions, a prospective purchaser of the Bonds should not place undue reliance on these forward looking statements. The Group assumes no obligation to update the forward-looking statements contained herein to reflect actual results, changes in assumptions or changes in factors affecting these statements. Nothing in the foregoing is intended to exclude any liability for fraudulent misrepresentation.

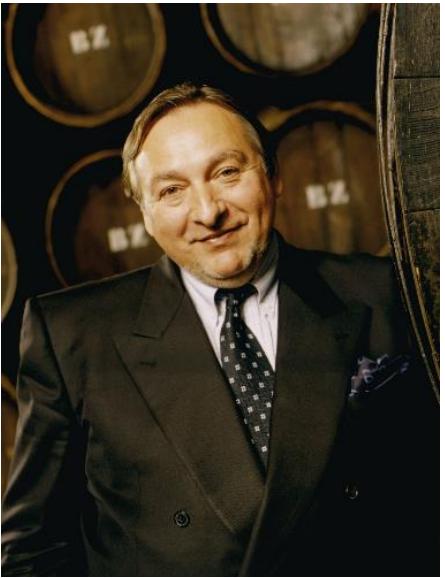
Disclaimer

14/05/2019

- Investors and prospective investors in the bonds are required to make their own independent investigation and appraisal of the business and financial condition of the Issuer and the nature of the securities, before making any investment decision. The terms and conditions contained in this presentation are a summary only. Investors should make their investment decision solely on the basis of the Prospectus and not rely on these summary terms and conditions as being a complete and accurate representation of the full terms and conditions of the Bonds. Prospective investors should, either individually or through their advisers, have sufficient investment expertise to understand the risks involved in any purchase or sale of any financial instrument discussed herein.
- In order to be eligible to view this document, prospective investors must be non-U.S. persons (as defined in Regulation S under the United States Securities Act (Regulation S)) located outside the United States. You shall be deemed to have represented that you are not a U.S. Person (within the meaning of Regulation S) or acting for the account or benefit of a U.S. person and that the location where this transmission has been delivered is not located in the United States, its territories and possessions, any State of the United States or the District of Columbia. This presentation is not for distribution, directly or indirectly, in or into the United States or any other state or jurisdiction in which it would be unlawful to do so. This presentation does not constitute or form a part of any offer or solicitation to purchase or subscribe for any securities in the United States. If you are a person in the United Kingdom, you are a person who (i) has professional experience in matters relating to investments or (ii) are persons falling within Article 49(2)(a) to (d) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) order 2005.
- You are reminded that this document has been delivered to you on the basis that you are a person into whose possession this document may be lawfully delivered in accordance with the laws of the jurisdiction in which you are located and you may not, nor are you authorized to, deliver this document to any other person. Persons into whose possession this presentation comes should inform themselves about, and observe, any such restrictions (including the restrictions set out in the Prospectus). Any failure to comply with any of these restrictions may constitute a violation of applicable securities laws.
- The materials relating to this offering do not constitute, and may not be used in connection with, an offer or solicitation in any place where offers or solicitations are not permitted by law. No part of this presentation, nor the fact of its distribution, shall form the basis of, or be relied on in connection with, any contract, commitment or investment decision whatsoever.
- This presentation is published solely for information purposes and does not constitute investment advice. Recipients should consult with their own legal, regulatory, tax, business, investment, financial and accounting advisors to the extent that they deem it necessary, and make their own investment, hedging and trading decisions (including decisions regarding the suitability of any securities) based upon their own judgment as so advised, and not upon any information herein.

THIS DOCUMENT DOES NOT DISCLOSE ALL THE RISKS AND OTHER SIGNIFICANT ISSUES RELATED TO AN INVESTMENT IN THE BONDS. PRIOR TO TRANSACTING, POTENTIAL INVESTORS SHOULD ENSURE THAT THEY FULLY UNDERSTAND THE TERMS OF THE BONDS AND ANY APPLICABLE RISKS. THIS DOCUMENT IS NOT A PROSPECTUS FOR ANY SECURITIES DESCRIBED HEREIN. THE DEFINITIVE TERMS OF THE TRANSACTIONS DESCRIBED HEREIN ARE DESCRIBED IN THE PROSPECTUS. ANY SUCH INVESTMENT DECISION MUST BE MADE, AND WILL BE DEEMED TO BE MADE, SOLELY ON THE BASIS OF INFORMATION CONTAINED IN THE PROSPECTUS. NO RELIANCE MAY BE PLACED ON THE COMPLETENESS OR ACCURACY OF THE INFORMATION CONTAINED HEREIN. NO REPRESENTATION, WARRANTY OR UNDERTAKING IS MADE HEREBY OR IS TO BE IMPLIED BY ANY PERSON AS TO THE COMPLETENESS, ACCURACY OR FAIRNESS OF THE INFORMATION CONTAINED HEREIN, AND NEITHER THE LEAD MANAGER NOR ANY MEMBER OF THE GROUP ACCEPTS LIABILITY OR RESPONSIBILITY WHATSOEVER IN RESPECT THEREOF.

Chacune de ces Obligations constitue un titre de créance. Un investissement en Obligations comporte certains risques. Avant de prendre une décision d'investir dans ces Obligations, les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du Prospectus (tel que ce terme est défini ci-après) et plus particulièrement de la section D à la page 17 et suivantes du résumé en néerlandais du Prospectus, la section « Facteurs de risque » figurant à la page 35 et suivantes du Prospectus en français et page 109 et suivantes du Document de Référence 2018 de l'Émetteur en français. En souscrivant à chaque instrument, chaque investisseur prête de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage à lui verser en retour des intérêts annuels et à lui rembourser à l'échéance finale 100,00 % du capital investi (hors commissions), soit 1.000 EUR par coupure (les « Coupures »). En cas de faillite ou de défaut de l'Émetteur, les investisseurs risquent de ne pas pouvoir récupérer les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du montant investi. Les Obligations s'adressent aux investisseurs qui sont en mesure d'évaluer les taux d'intérêt au regard de leurs connaissances et de leur expérience financière. Toute décision d'investir dans ces Obligations doit être exclusivement prise en s'appuyant sur les données du Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent prendre plus particulièrement connaissance de la section « Facteurs de risque » du Prospectus en français pour obtenir des compléments d'informations à propos de certains risques susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de l'Émetteur à respecter ses engagements relatifs aux Obligations et à propos des risques de marché liés aux Obligations. Les investisseurs sont invités à se reporter à la méthode d'allocation expliquée au point « Allocation » ci-dessous.



Paul-François Vranken

Président fondateur

- Un groupe familial fondé et dirigé par Paul-François VRANKEN depuis 1976.
- **Chiffre d'affaires de 300.4 M€ en 2018**
- **Un des plus grands vignobles d'Europe**
- Le deuxième acteur en Champagne et un leader des vins rosés dans le monde
- Portefeuille de **marques de renommée internationale** avec une expertise et un savoir faire d'excellence
- Plus de 800 employés
- Un groupe côté (Euronext B Paris et Bruxelles)
- **Présence internationale** dans plus de **100 pays** et avec **9 filiales commerciales**
- INNOVATION – EXPERTISE – AUDACE – ETHIQUE ET GOUVERNANCE
- **Contrôle qualité:** de la vendange à la distribution
- Vignobles et Domaines exceptionnels listés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (régions de la Champagne et du Douro)

L'emprunt obligataire 2019, compris entre 65 et 145M€, a pour but de refinancer l'obligation de 2013 (125 M€). Avec des maturités de 3, 5 et 7 ans, il donne au groupe la visibilité financière pour poursuivre sa stratégie de croissance rentable.

L'ambition de Vranken-Pommery Monopole est de devenir un des premiers groupes viticoles premium en Europe en se concentrant essentiellement sur la production et la commercialisation des produits de ses vignobles.

La rentabilité du groupe sera confortée par sa parfaite adaptation à la mondialisation du Champagne qui s'inscrit désormais comme une référence internationale de prestige.

Elle sera amplifiée par l'accélération de la commercialisation des vins rosés et la mise en marché par le groupe de sparkling wines européens et américains.

Sommaire

- I. Vranken-Pommery Monopole : chiffres clés
- II. Des actifs premium et une efficacité opérationnelle optimisée
 - 1. Groupe familial engagé dans la création de valeur pérenne
 - 2. Groupe implanté dans 6 régions viticoles
 - 3. Positionnement premium qui s'appuie sur des actifs de qualité et marques d'excellence
 - 4. Réseau de distribution international au service des marques
 - 5. Optimisation de la structure de coût au service de la performance opérationnelle
 - 6. Vignoble HVE, VDC et en culture biologique à horizon 2020
- III. Une stratégie de conquête et de croissance rentable
 - 1. Vins de Champagne
 - 2. Vins rosés
 - 3. Sparkling Wines
- IV. Résultats 2018
- V. Caractéristiques de l'émission obligataire
- VI. Questions et réponses
- VII. Annexes

I. Vranken-Pommery Monopole

Chiffres clés

Premier vignoble en Europe

Deuxième acteur en Champagne et le leader des vins rosés dans le monde

Chiffre d’Affaires 2018 : 300 M€

Résultat opérationnel courant 27 M€

Marge brute d’autofinancement* 32 M€

Valeurs des actifs libres de dette 439** M€

Fonds propres 376 M€

Stocks de 697 M€

Endettement financier net 647 M€ soit 93% des stocks

(*) Avant charges financières (***) Montant détaillé en slide 42

II. Des actifs premium et une efficacité opérationnelle optimisée

1. Groupe familial engagé dans la création de valeur pérenne
2. Groupe implanté dans 6 régions viticoles
3. Positionnement premium qui s'appuie sur des actifs de qualité et des marques d'excellence
4. Réseau de distribution international au service des marques
5. Optimisation de la structure de coût au service de la performance opérationnelle
6. Vignoble HVE, VDC et en culture biologique à horizon 2020

1. Groupe familial engagé dans la création de valeur pérenne

14/05/2019

Vranken-Pommery Monopole est une entreprise française, familiale, à rayonnement international, dédiée au développement des grands vins issus de ses Maisons, Domaines et Châteaux.

Structuré autour de marques prestigieuses et renommées, dont il est le gardien de l'héritage, de la qualité et du style, le groupe est à la conquête de nouveaux horizons, avec des implantations en Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique.

Axé sur les grands savoir-faire, fort d'un patrimoine unique, Vranken-Pommery Monopole est aussi précurseur, avec la création d'un vignoble au Royaume-Uni.

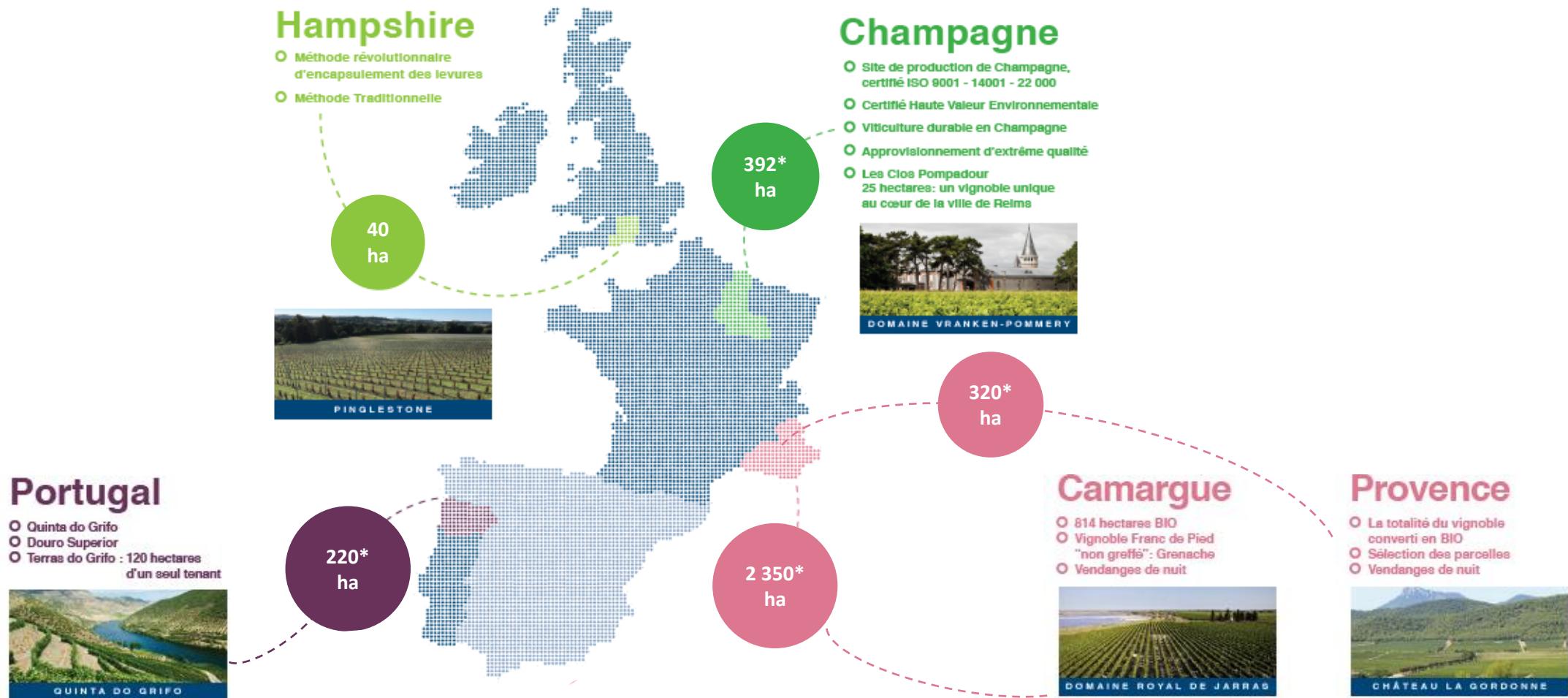
Ses équipes ont une très grande expertise agronomique et œnologique dans la culture de la vigne et l'élevage des vins.

Acteur de la protection de l'environnement, le groupe convertit l'ensemble de ses domaines en culture biologique et en viticulture durable. Son éthique est fondée sur les valeurs sociales, économiques et environnementales essentielles à une activité pérenne.

Sa gouvernance a permis d'écrire une histoire magnifique tournée vers l'avenir, en associant chacun à un projet commun : faire rayonner mondialement l'excellence de ses Marques.

2. VPM exploite un des plus grands vignobles d'Europe

14/05/2019



2. Quatre branches implantées dans six régions viticoles

Vranken-Pommery Monopole s'appuie sur 6 régions viticoles de renom pour élaborer ses marques premium dans ses 4 branches d'activité

Champagne

- Vranken
- Pommery & Greno
- Heidsieck & Co
- Bissinger & Co
- Charles Lafitte

Sparkling Wine

- Louis Pommery California
- Louis Pommery England
- Pink Flamingo
- Brut de France
- Charles Lafitte

Vin Rosé

- Château la Gordonne
- Chapelle-Gordonne
- Pink Flamingo
- Domaine Royal de Jarras
- Commandeur de Jarras

Vin Rouge et Blanc

- Porto Rozes
- Porto Sao Pedro
- Quinta do Grifo
- Terras do Grifo
- Quinta de Monsul

Champagne

392 Ha captifs*

Californie

Camargue

Hampshire

40 Ha en propriété

Provence

320 Ha captifs*

Camargue

2 350 Ha captifs*

Douro Valley

220 Ha captifs*

3. Portefeuille de marques prestigieuses

14/05/2019

Champagne

- Vranken
- Demoiselle
- Diamant
- Orgueil de France
- Pompadour

- Pommery & Greno
- Apanage
- Royal
- Louise
- Pop

- Heidsieck & Co Monopole
- Impératrice

- Bissinger & Co
- Fondateur

- Charles Lafitte

Sparkling Wine

- Louis Pommery California
- Louis Pommery England
- Pink Flamingo
- Brut de France
- Charles Lafitte

Vin Rosé

- Château la Gordonne
- Vérité du terroir
- Chapelle-Gordonne
- Cirque des Grives
- Font-Freyre
- Mas Audibert
- Summertime

- Domaine Royal de Jarras
- Pink Flamingo
- Secret of pink
- Commandeur

Vin Rouge et Blanc

- Porto Rozes
- Infanta Isabel

- Porto Sao Pedro
- Quinta de Monsul

- Quinta do Grifo
- Terras do Grifo

CHAMPAGNES

14/05/2019

392 Ha* captifs



SITE DE PRODUCTION

Reims

Tours-sur-Marne

ATELIER

Merrey-sur-Arce

16

(*) Dont 62 ha propriété

Ha captif = vignoble propre + administrateurs + baux long terme + métayers

VRANKEN



POMMERY



HEIDSIECK & C° MONOPOLE



BISSINGER



CHARLES LAFITTE



Présentation invistisseurs – 15 Mai 2019

VINS DE POVENCE ET DE CAMARGUE

14/05/2019

PROVENCE

320 Ha* captifs



SITE DE PRODUCTION
Pierrefeu du Var

(*) Dont 290 ha propriété

CHÂTEAU LA GORDONNE



CAMARGUE

2 350 Ha** captifs



SITE DE PRODUCTION
Aigues-Mortes

(**) Dont 1 750 ha propriété

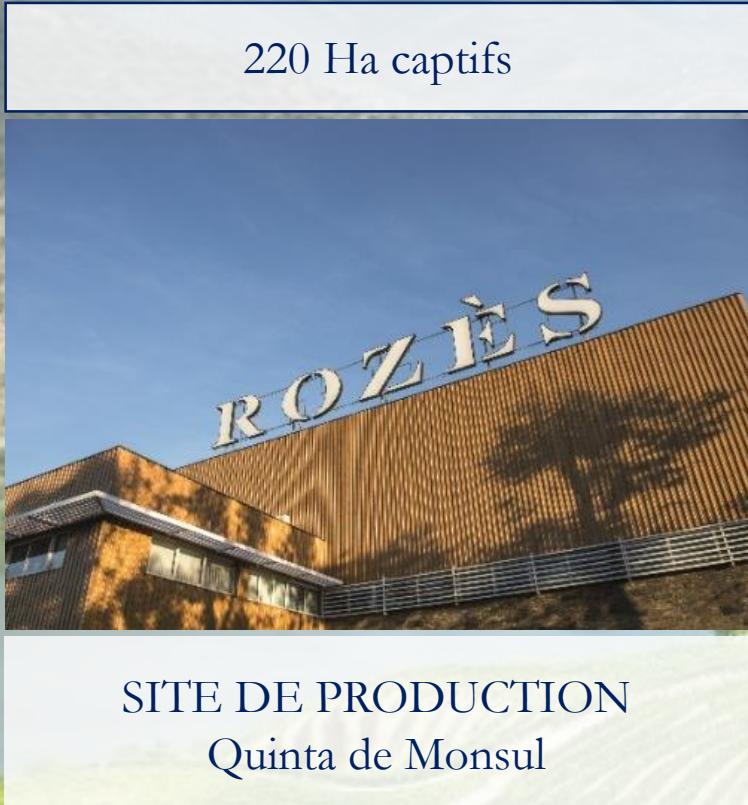
PINK FLAMINGO



DOMAINE ROYAL DE JARRAS

PORTEOS ET DOURO WINES

14/05/2019



(*) Dont 220 ha propriété

PORTO ROZÈS



PORTO SÃO PEDRO



DOURO WINES



SPARKLING WINES

14/05/2019

40 Ha* captifs en propriété

SITE DE PRODUCTION
Hattingley Valley

SITE DE PRODUCTION
Rack and riddles

LOUIS POMMERY ENGLAND



LOUIS POMMERY
CALIFORNIA



SITE DE PRODUCTION
Aigues Mortes

BRUT DE FRANCE



PINK FLAMINGO
SPARKLING

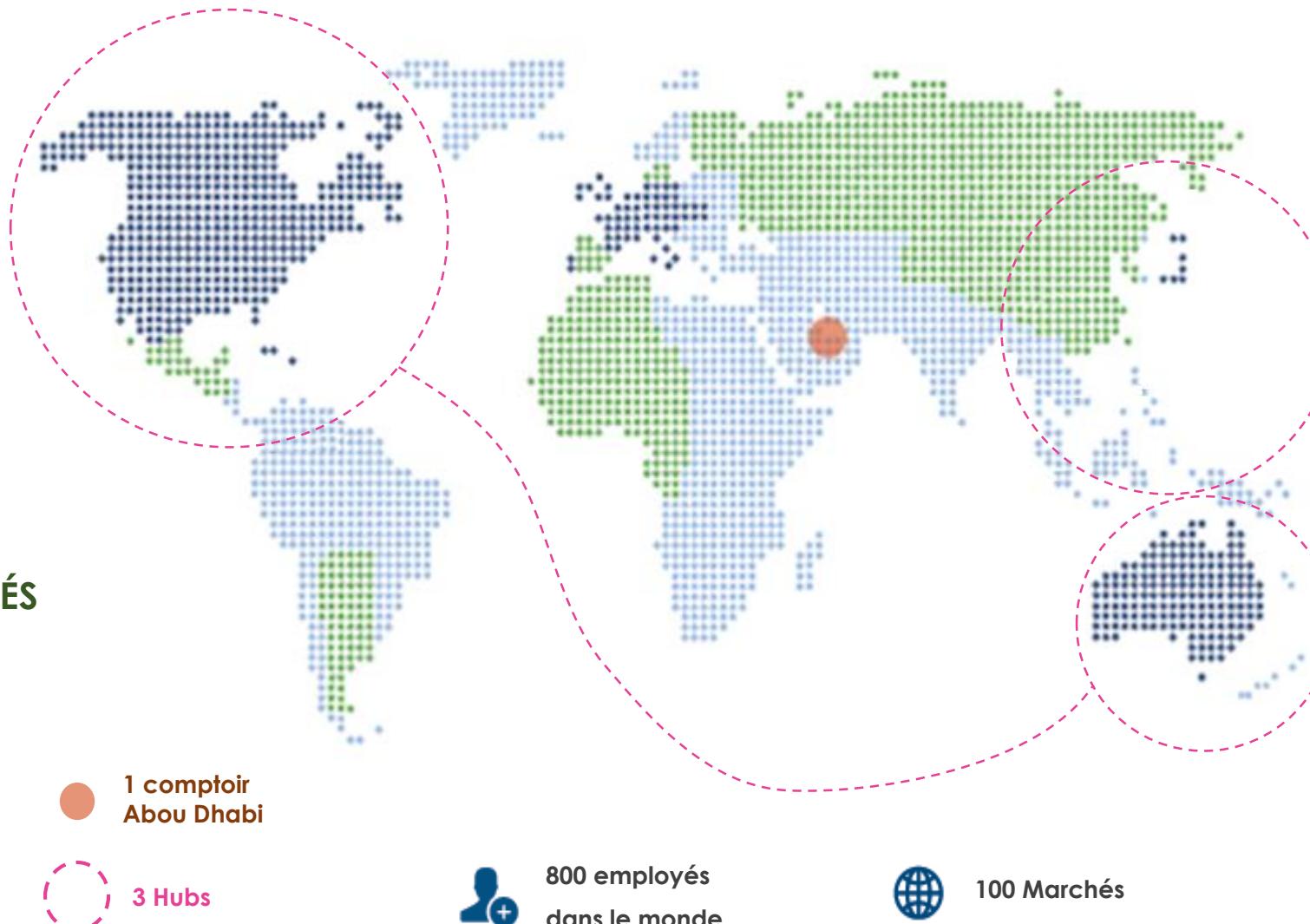


4. Réseau de distribution international au service des marques

14/05/2019

10 FILIALES

- France
- Royaume-Uni
- Belgique
- Italie
- Allemagne + Autriche
- Portugal
- Suisse
- USA + Canada
- Australie
- Japon



PARTENAIRES ENGAGÉS

- Afrique de l'Ouest
- Argentine
- Danemark et Finlande
- Espagne
- Russie
- Mexique

5. Renforcement de l'efficacité opérationnelle

14/05/2019

- Gestión des ressources humaines adaptée au développement commercial international
 - Recrutements axés sur l'expertise indispensable au développement et à la mise en place de la stratégie du groupe
 - Renforcement des équipes sur les zones à forte croissance : Amérique du Nord, Asie, Océanie
 - Ouverture de nouveaux pôles de développement à l'export : Scandinavie, Pays de l'Est, Russie
- Intégration dans l'ERP de l'ensemble des filiales
 - Synergies de coût
 - Renforcement des outils de pilotage et de contrôle
 - Gain de productivité (automatisation informatique) permettant d'anticiper les départs en retraite

6. Vignoble HVE, VDC et en culture biologique à horizon 2020

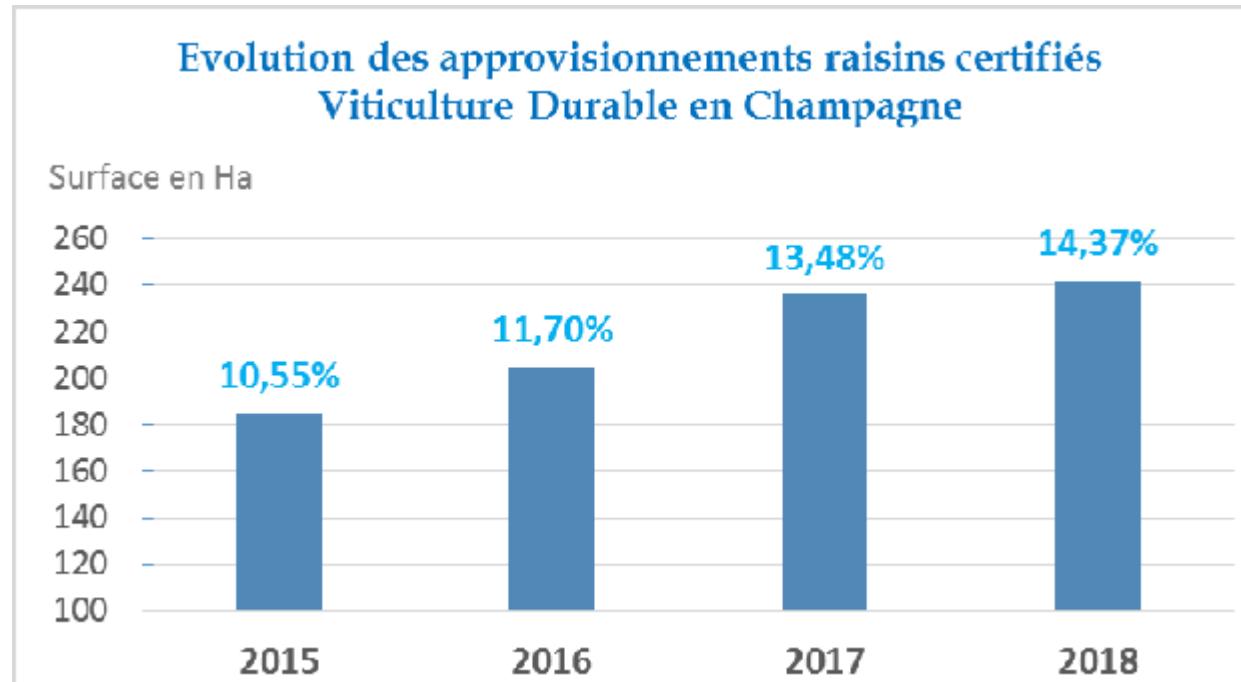
14/05/2019

- Depuis 2014, les vignobles Champenois du groupe Vranken-Pommery Monopole ont la double certification « Viticulture Durable en Champagne » et « Haute Valeur Environnementale » (niveau 3).
 - Cette certification récompense, après un audit très précis et détaillé, les exploitations agricoles répondant au niveau le plus élevé prévu par le Ministère de l'Agriculture.
 - Les vignobles Vranken-Pommery font partie des quelques exploitations à pouvoir revendiquer cette certification HVE.
- VDC : Cette certification locale, liée à l'appellation « Champagne », offre une passerelle vers le HVE (reconnue HVE 2 et validant les points du HVE 3) mais va plus loin sur différents aspects. Cette certification est considérée localement comme un échelon supérieur de la certification HVE.
- Les sites de Camargue et de Provence sont certifiés HVE (niveau 3) et/ou élaborateurs de vins biologiques.
 - En 2020, tous les vignobles seront convertis en culture biologique ou en conversion

6. Politique d'achats dans une démarche écologique

14/05/2019

- Notre politique d'achat raisins vise à convertir nos vignerons partenaires vers une démarche 100 % écologique. En 2014, un « Service Technique Relations Vignobles » a été créé pour les accompagner tout au long de la campagne viticole.
- Vranken-Pommery, grâce à son travail de fond, voit ses apports en raisins certifiés augmenter chaque année



III. Une stratégie de conquête et de croissance rentable

1. Vins de Champagne
2. Vins rosés
3. Sparkling Wines



1. Champagne

1. Un bouleversement profond du secteur

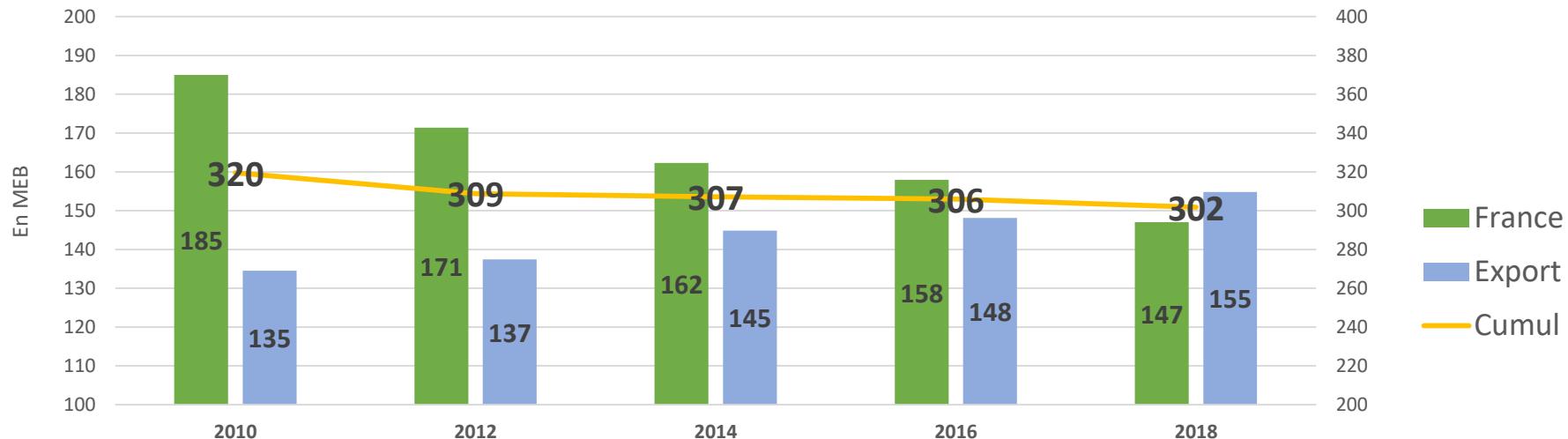
14/05/2019

Les volumes de vente France sont en baisse depuis 2010, - 21%

- La hausse des prix du raisin (+15% en 4 ans) renchérit la valeur des Champagnes

Les volumes de vente Export sont en hausse sur la même période, + 15%

- Les marchés internationaux se développent fortement sur les marques premium

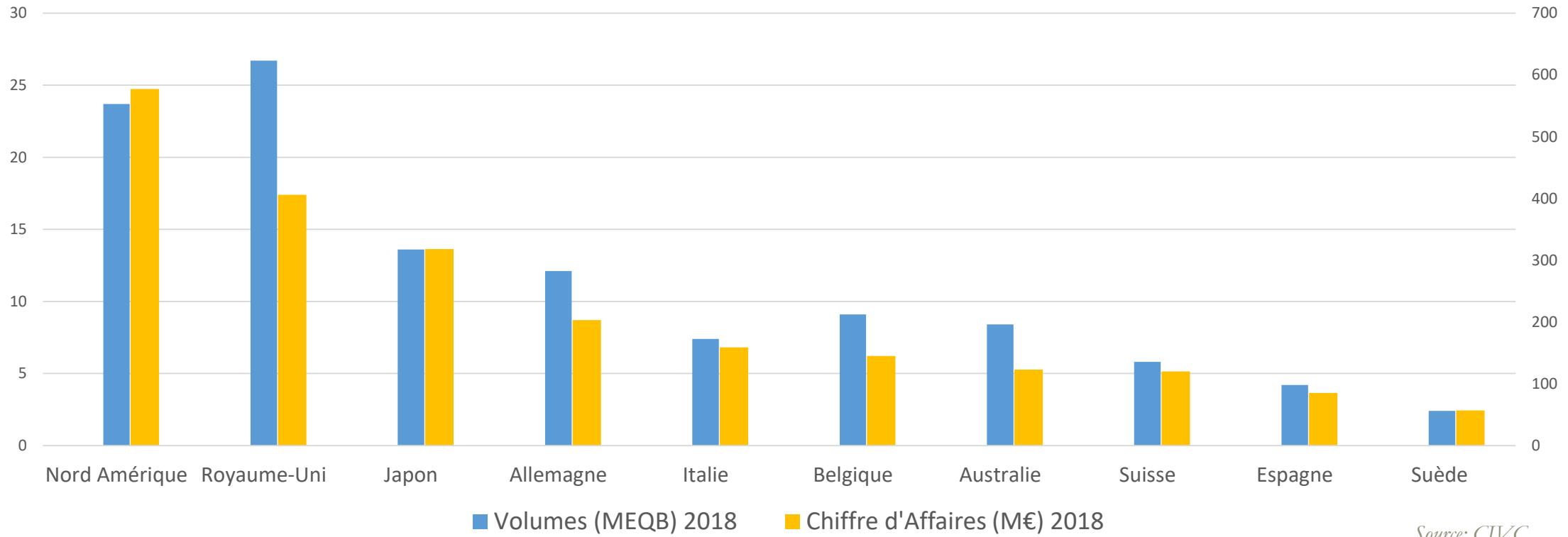


Le groupe accompagne ces évolutions
avec ses marques premium et son implantation internationale

Source: CIVC

1. Décomposition des marchés export Champagne 2018

14/05/2019



Source: CIVC

Vranken-Pommery Monopole est implanté sur les 8 plus grands marchés à l'Export, et dispose de partenariats forts pour l'Espagne, la Suède et la Russie.

1. L'international représente plus de 50% des ventes

14/05/2019

- Grâce à la stratégie de conquête à l'international mise en place depuis 4 ans le groupe dispose désormais de 9 filiales commerciales bien implantées dans leurs pays respectifs
- Cette stratégie porte déjà ses fruits et les ventes export ont dépassé les ventes en France en 2018
- Le duty-free, l'e-commerce et le BtoB vont prendre des places significatives dans le commerce mondial du Champagne et nous nous sommes armés pour en être un acteur leader
- En France, le groupe se recentre progressivement sur ses marques premium à plus forte valeur ajoutée
- Optimisation progressive des stocks, avec une réduction à horizon 4 ans

1. Stratégie d'accompagnement des partenaires viticoles

14/05/2019

- La stratégie du groupe s'accompagne d'une politique d'approvisionnement, calibrée au besoin des marques premium
 - Réduction attendue du nombre de contrats, pour cibler les plus qualitatifs
- Le modèle champenois se transforme avec, de plus en plus, une dissociation entre détention du foncier et exploitation. Vranken-Pommery Monopole, en tant qu'acteur majeur, propose des solutions aux attentes de la viticulture
 - Le groupe a créé une cellule d'accompagnement dédiée à ses partenaires vignerons désireux de ne plus produire eux-mêmes
 - Cette gestion permet d'assurer les plus hauts standards liés à la viticulture durable et la haute valeur environnementale de ses approvisionnements

A wide-angle photograph of a vineyard. In the foreground, there are several rows of green grapevines. To the left, a dense line of tall evergreen trees marks the edge of the field. Beyond the vines, a range of low, rounded mountains or hills is visible under a clear, light blue sky.

2. Vins rosés

2. L'Excellent dynamique du Vin rosé

14/05/2019

- Le groupe profite de l'excellente dynamique des marchés des vins rosés à l'international
- La totale maîtrise des vignes protège le groupe des aléas des fluctuations des prix des approvisionnements
- Les marchés internationaux s'ouvrent aux vins rosés : après l'Amérique du Nord, l'Asie-Pacifique s'intéresse aux rosés de Provence et de Camargue. Nos neuf filiales à l'international, créées pour le commerce du Champagne, commercialisent désormais aussi les vins rosés
- La branche Vin commence à assurer sa contribution à la marge, déjà significative aux USA et en Belgique, et en progression dans toutes les filiales d'Europe et d'Asie-Pacifique
- Le groupe profite de la hausse des prix de la matière première pour ses ventes de vins clairs, encore supérieures à sa production en bouteille

A scenic landscape of a vineyard. In the foreground, large green grape leaves are visible on the left. The middle ground shows a series of vineyard rows with green vines and some brown, dry fields. A small body of water is visible in the lower right. The background features rolling green hills and mountains under a bright blue sky with wispy white clouds.

3. Sparkling Wines

3. L'ambition des Sparkling Wines

14/05/2019

- La branche Sparkling Wine, plus récente, répond à une véritable attente des marchés, et le groupe dispose de toutes les compétences et la légitimité pour s'engager sur ce marché aux marges et à la croissance élevées.
- L'ambition est de développer notre expertise aussi bien en Camargue, dans le Hampshire, ainsi qu'en Californie.
- Sur le marché Nord Américain, les ventes de Louis Pommery California, commercialisé depuis juillet 2017, ont progressé de 50% sur le premier trimestre 2019.
- En Europe, les Sparkling Wines, méthode champenoise, élaborés par les Grands Domaines du Littoral, s'installent dans les réseaux avec des volumes importants pour une première année. Les ventes de Louis Pommery England commenceront en 2020.

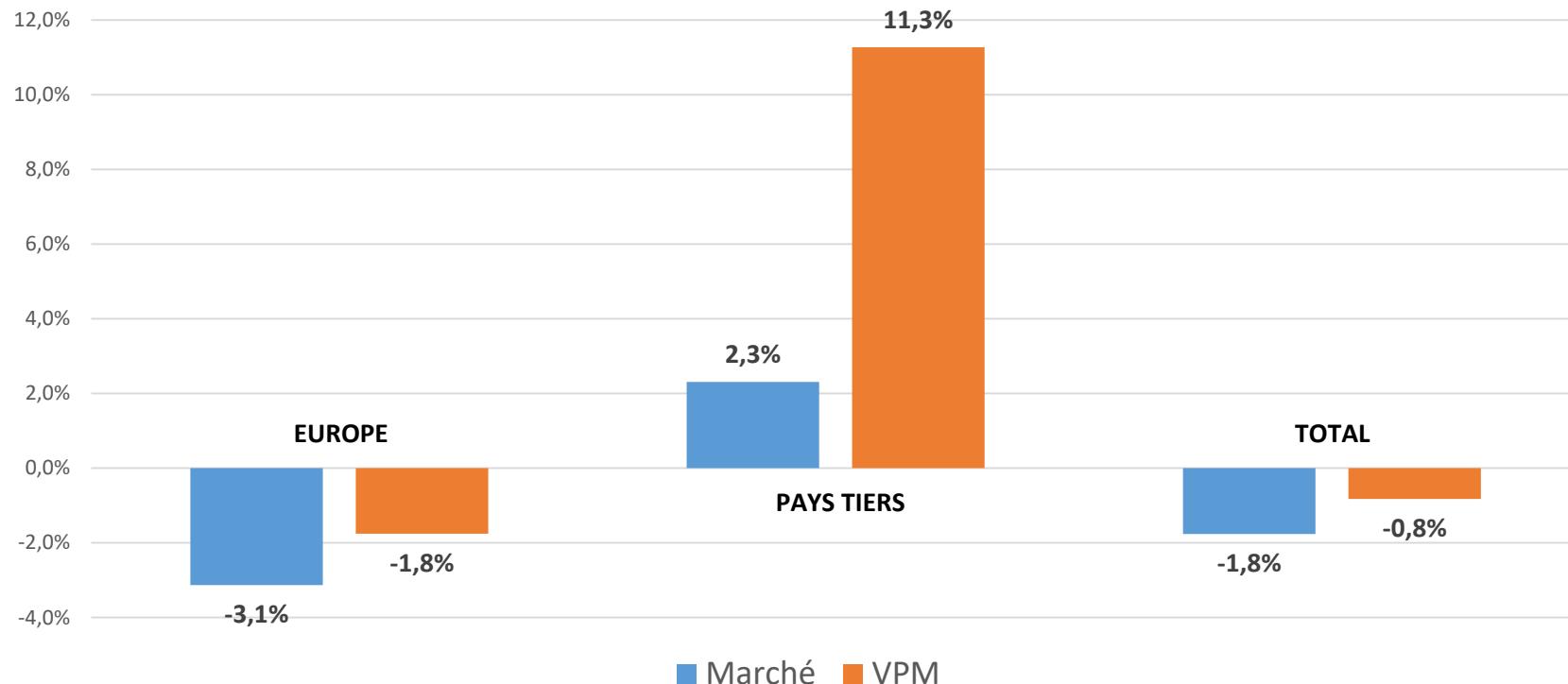
IV. Résultats 2018

- Le chiffre d'affaires export dépasse pour la première fois le chiffre d'affaires France en 2018.
- Les marques premium, Vranken et Pommery & Greno, poursuivent leur croissance soutenue et représentent 54% des volumes vendus.
- Les ventes de vins de Provence et de Camargue progressent de 33%, avec une part export supérieure à la France.
- Le résultat opérationnel courant progresse de 5,8% à périmètre comparable*.
- Le résultat opérationnel progresse de 11% à périmètre comparable*.

- Le management du groupe est désormais renouvelé.
- Obtention en Champagne de la certification ISO 22000 relative à la sécurité alimentaire
- La Maison Vranken est devenue fournisseur officiel de la Cour Royale de Belgique

(*) Hors impact de Listel

Evolution des volumes vendus en Champagne



Source : CIVC

Compte de résultat retraité 2018

14/05/2019

Comptes Consolidés en M€	2018	2017	Varia. en %	2017 retraité*	Varia. en %
Chiffre d'affaires	300,4	300,2	0,0 %		
Chiffre d'affaires à péri. comparable*	299,6	288,7	+3,8 %		
Résultat Opérationnel Courant	26,7	26,2	+1,9 %	25,2	+5,8 %
% Chiffre d'Affaires	8,9 %	8,7 %		+8,7 %	
Résultat Opérationnel **	23,1	22,7	+1,8 %	20,8	+11,0 %
% Chiffre d'Affaires	7,7 %	7,6 %		7,2 %	
Résultat Financier	-19,5	-19,4	-0,5 %	-19,4	-0,5 %
Résultat Net	3,4	8,7	-60,9 %	7,1	-52,2 %
- dont part du Groupe	3,3	8,7	-62,1 %	7,1	-53,6 %

(*) Hors impact de Listel. (***) après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

- Le chiffre d'affaires progresse de 3,8% à périmètre comparable
- Le résultat opérationnel 2018 progresse de 11% à périmètre comparable
- Le résultat net 2018 est en recul compte tenu des crédits d'impôts exceptionnels 2017

Chiffre d'affaires tiré par l'export et la dynamique en rosés

14/05/2019

Données cumulées en M€	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Champagnes	232,6	227,2	+5,3	+2,3%
Provences et Camargues	11,2	8,5	+2,8	+33,0%
Autres (Portos, Sparkling Wines, divers)	22,8	20,1	+2,7	+13,4%
Ventes interprofessionnelles et génériques	33,0	32,8	+0,1	+0,4%
Ventes à périmètre comparable (*)	299,6	288,7	+10,9	+3,8%
Listel	0,8	11,6	-10,8	N.S.
Chiffre d'Affaires (**)	300,4	300,2	+0,2	N.S.

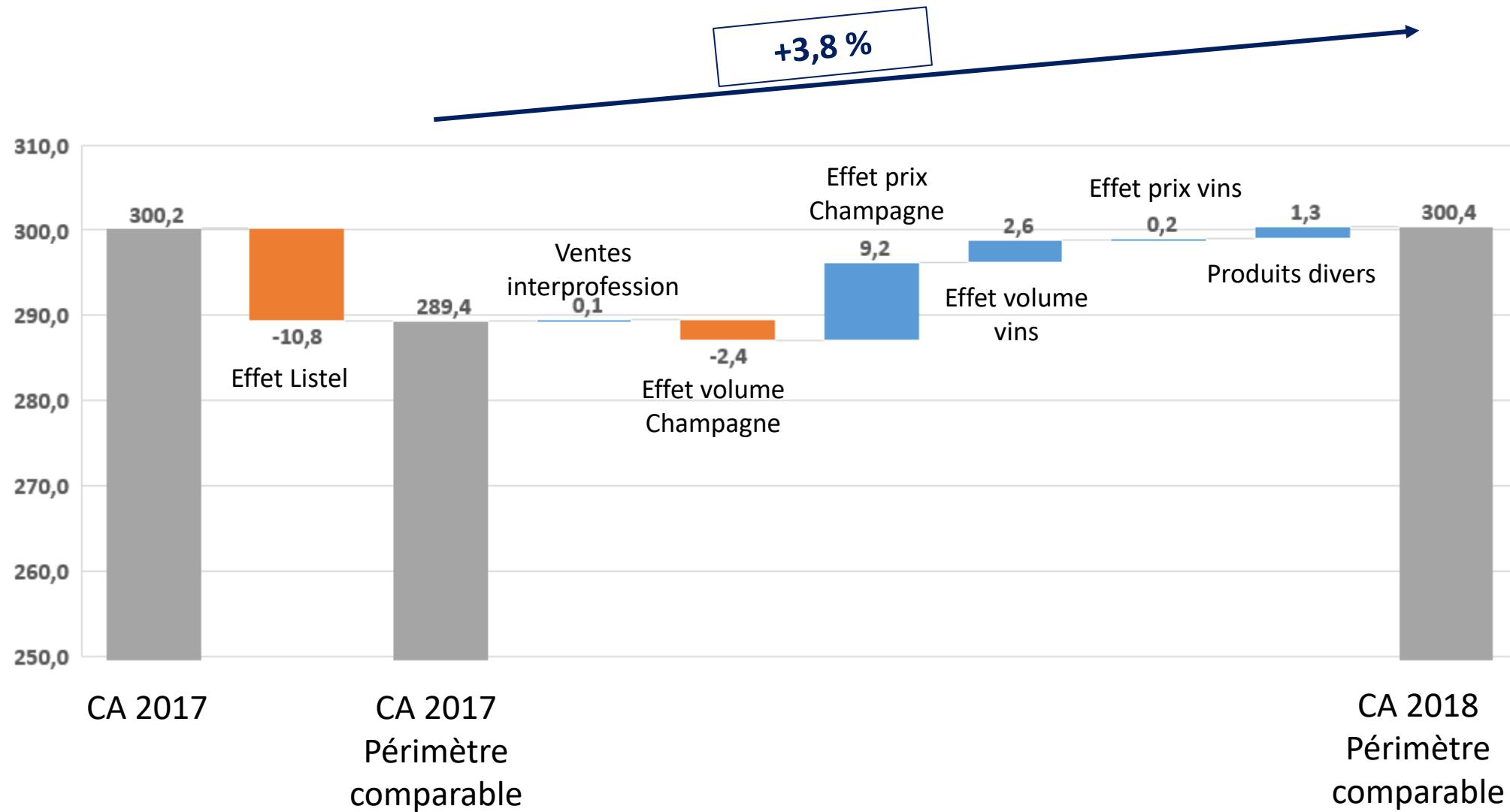
(*) Ventes hors Listel, sorti du périmètre en juillet 2017

(**) en cours d'audit

- Pour la première année, le CA Champagne Export représente 54% et dépasse la France
- Très bonne dynamique des Vins Rosés avec une progression de 33% du CA

Forte dynamique de l'effet mix-prix

14/05/2019



en M€	2018	2017
Marge brute d'autofinancement avant charges financières	32	33
Charges financières payées	(19)	(19)
Variation du besoin en fonds de roulement	(21)	3
Investissement net de cession	(13)	(17)
Cession de Listel		43
Dividendes versés	(7)	(8)
Impact change et divers	0	(2)
Variation de l'endettement net	(28)	32

Augmentation du besoin en fonds de roulement liée essentiellement à +26 M€ de stocks et en-cours

Analyse du Bilan document de référence

14/05/2019

en M€

ACTIF	31.12.18	31.12.17	PASSIF	31.12.18	31.12.17
Actifs non courants	471,0	470,9	Capitaux part du Groupe	372,2	368,1
Stocks et en-cours	696,5	670,8	Intérêts minoritaires	3,9	3,9
Clients et autres actifs courants	78,9	77,1	Passifs non courants	495,1	635,1
Trésorerie	22,8	48,8	Passifs courants	405,6	260,3
Actifs destinés à être cédés	8,1		Passifs destinés à être cédés	0,3	
TOTAL	1 277,3	1 267,6	TOTAL	1 277,3	1 267,6

Analyse du Bilan, approche financière

14/05/2019

en M€

Capitaux employés	2018	2017	Capitaux investis	2018	2017
Ecarts d'acquisitions et incorporelles	127	127	Capitaux propres part du groupe	372	368
Immobilisations corporelles	341	337	Minoritaires	4	4
BFR	556	537	Provisions	11	14
<i>. dont stocks</i>	696	671	Endettement financier net	647	618
Titres financiers et mis en équivalence	3	3			
Actifs nets destinés à être cédés	8	-			
TOTAL	1 034	1 004	TOTAL	1 034	1 004

⇒ Une structure de bilan confortée, avec des fonds propres part du groupe en augmentation à 372 M€ soit 36% des capitaux investis, et un endettement financier net de 647 M€

Endettement financier net entièrement couvert par les stocks

14/05/2019

- Passage de "non courant" en "courant" de l'emprunt obligataire de 125 M€ à échéance juin 2019
- La dette intègre 345 M€ de crédits de vieillissement
- La totalité de la dette est couverte par les stocks EFN/Stocks = 0,929

Endettement en M€	2018	2017		2018	2019
Emprunts et dettes bancaires (non courants)	429,0	565,4	EFN/Stocks	0,929	0,921
Emprunts et concours bancaires (courants)	240,9	101,5			
Instruments Financiers IAS 32/39	0,6	0,8			
Autres actifs financiers	-0,3	-0,6			
Trésorerie positive	-22,8	-48,8			
Total Endettement Financier Net	647,5	618,3			

La dette financière est couverte en totalité par les stocks

Impact de la norme IFRS 16 : Pas d'impact sur le ratio présenté dans le prospectus. Pour appréhender l'impact en comptabilité, se référer aux page 45 et 46 du document de référence.

En M€	Valeur comptable
Le portefeuille de marques *	83
2.362 hectares de vignobles en propriété **	169
Les Maisons, Domaines et Châteaux **	140
Les outils de production	32
Autres ***	47
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	471
- dette garantie par les actifs	- 32
ACTIFS LIBRES DE DETTES	439

(*) Valeur d'origine

(**) Norme IFRS valeur d'expert (sauf pour le portefeuille de marques)

(***) Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et financières

- Des stocks à hauteur de 696 M€
- Total des crédits de vieillissement 345 M€
- Un stock net des crédits de vieillissement à hauteur de 351 M€

**La valeur des stocks nette des crédits de vieillissement
couvre largement l'endettement obligataire**

V. Placement obligataire

Avec le renouvellement du financement obligataire, le groupe Vranken-Pommery Monopole cherche la flexibilité financière nécessaire à la poursuite de sa stratégie de conquête et de croissance rentable

Modalités de l'offre publique

Sauf si le contexte l'exige autrement et sauf si défini autrement dans le présent document, les termes commençant par une lettre majuscule auront la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Prospectus.

	MODALITÉS
Emetteur	<ul style="list-style-type: none"> Vranken-Pommery Monopole S.A. (<i>société anonyme de droit français</i>)
Rang de créance	<ul style="list-style-type: none"> Engagements inconditionnels, non subordonnés et non assorties de sûretés
Maturités	<ul style="list-style-type: none"> L'Emetteur émet trois nouvelles obligations en euro, dont une tranche: <ul style="list-style-type: none"> avec une durée de 3 ans (« Obligations 2022 ») : 19 juin 2022 avec une durée de 5 ans (« Obligations 2024 ») : 19 juin 2024 avec une durée de 7 ans (« Obligations 2026 ») : 19 juin 2026
Montant d'émission	<ul style="list-style-type: none"> Obligations 2022: montant minimum de 25.000.000 et maximum de 75.000.000 euros Obligations 2024: montant minimum de 25.000.000 et maximum de 75.000.000 euros Obligations 2026: montant minimum de 15.000.000 et maximum de 50.000.000 euros Montant total minimum de l'émission de 65.000.000 et maximum de 145.000.000 euros
Format juridique	<ul style="list-style-type: none"> Offre publique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg
Période de souscription	<ul style="list-style-type: none"> Du 17 mai 2019 à 9h au 12 juin 2019 à 17h30 inclus (sauf clôture anticipée, possible au plus tôt à partir du 17 mai à 17h30)
Date d'émission et de paiement	<ul style="list-style-type: none"> 19 juin 2019
Prix d'émission	<ul style="list-style-type: none"> Obligations 2022 : 101,000 % Obligations 2024 : 101,125 % Obligations 2026 : 101,250 %
Coupons	<ul style="list-style-type: none"> Obligations 2022: 3,00 % Obligations 2024: 3,45 % Obligations 2026: 3,75 % Payable annuellement le 19 juin et pour la première fois le 19 juin 2020.
Covenants financiers	<ul style="list-style-type: none"> Covenants non financiers et clauses usuelles: Maintien de l'emprunt à son rang, Changement de contrôle et Cas de défaut Covenants financiers: Dette financière nette / actifs consolidés < ou = à 0,80
Objectif de l'émission obligataire	<ul style="list-style-type: none"> Le refinancement de l'emprunt obligataire de 125.000.000 euros, souscrit en 2013 et, pour le surplus, le refinancement d'autres lignes de financement, et ce, pour conforter la diversification et la pérennité des financements.

Modalités de l'offre publique

	MODALITÉS
Documentation	<ul style="list-style-type: none"> • Prospectus d'émission des Obligations rédigé en français (+ traduction du résumé en néerlandais) et approuvé en France par l'Autorité Marchés Financiers le 14 mai 2019 • Prospectus faisant l'objet d'un passeport en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> • Commission supportée par les investisseurs de détail : 1,00 % du montant des Obligations 2022, 1,125% du montant des Obligations 2022 et 1,25 % du montant des Obligations 2026 étant précisé que cette commission sera incluse au Prix d'Emission. • Commission supportée par l'Emetteur : 0,4 % du montant des Obligations.
Lead Manager	<ul style="list-style-type: none"> • KBC Bank NV
Droit applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Droit français
Coupures	<ul style="list-style-type: none"> • 1.000 euros
Montant minimum de souscription	<ul style="list-style-type: none"> • 1.000 euros
Clearing	<ul style="list-style-type: none"> • Banque Nationale de Belgique (système X/N)
Cotation	<ul style="list-style-type: none"> • Marché réglementé d'Euronext Bruxelles
Frais	<ul style="list-style-type: none"> • Service financier : Gratuit auprès du Distributeur • Conservation en compte-titres : A la charge de chaque investisseur, au tarif en vigueur ⁽¹⁾
Régime fiscal applicable aux personnes physiques résidant en Belgique	<ul style="list-style-type: none"> • En vertu de la législation fiscale en vigueur à la date du Prospectus, les revenus des obligations sont soumis pour les personnes physiques assujetties à l'impôt des personnes physiques en Belgique et détenant les obligations au titres d'investissement privé à un précompte mobilier (le « PM ») de 30%. Le prélèvement à la source du PM a un caractère libératoire dans le chef de ces investisseurs. Les autres investisseurs sont invités à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.
Taxe sur opérations de bourse (la « TOB ») selon la législation fiscale en vigueur à la date du Prospectus	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de TOB sur le marché primaire, ni à chaque date d'échéance des Obligations. En cas de vente/d'achat sur le marché secondaire (sauf les exceptions applicables) : 0,12% (avec un montant maximum de 1.300 € par opération et par partie). Pour plus d'informations, nous renvoyons au Prospectus (Section « Impôts »).

(1) Voir la brochure relative aux frais et tarifs pour les opérations sur titres publiée par le Distributeur sur son site internet. Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais et tarifs que pourraient leur réclamer d'autres institutions financières.

Modalités de l'offre publique

MODALITÉS	
<p>Remboursement anticipé sur demande des obligataires</p>	<p>Les Obligataires ont le droit d'exiger un Remboursement anticipé des Obligations en cas de survenance d'un Changement de Contrôle et d'un Cas de Défaut.</p> <p>Changement de Contrôle :</p> <p>Si à tout moment, aussi longtemps qu'il reste des Obligations en circulation, un Changement de Contrôle survient, tout Obligataire pourra, à son gré, demander le remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations qu'il détient, à un montant égal au Prix de Remboursement Anticipé, à la date fixée pour le remboursement anticipé.</p> <p>Si un Changement de Contrôle survient, l'Emetteur devra en informer l'Agent Financier, le Représentant et les Obligataires par avis notifié dans les conditions prévues dans le Prospectus. Pour obtenir ensuite le remboursement anticipé de leurs Obligations, les Obligataires devront en faire la demande par écrit au moyen d'une demande de remboursement anticipé dûment complétée et signée conformément aux conditions stipulées dans le Prospectus.</p> <p>« Changement de Contrôle » signifie le changement qui est réputé avoir eu lieu si:</p> <p>(A) M. Paul-François Vranken, ou M. Paul-François Vranken agissant de concert avec son épouse et/ou avec ses ayants droits, ou ses ayants droits ou successeurs, ou toutes entités contrôlées par l'une ou plusieurs de ces Personnes-ci, n'exerce plus le Contrôle sur l'Emetteur ; et</p> <p>(B) la fonction de Président-Directeur Général de l'Emetteur ou de Président du Conseil d'Administration de l'Actionnaire de Référence cesse d'être exercée, à temps plein, par M. Paul-François Vranken, ou un de ses ayants droits ou successeurs, ou toutes entités contrôlées par l'une ou plusieurs de ces Personnes-ci.</p> <p>« Actionnaire de Référence » signifie la société dénommée « Compagnie Vranken », société par actions simplifiée, ayant son siège social Château des Castaignes - 51270 Montmort-Lucy - France et immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 489 394 601.</p> <p>Cas de Défaut :</p> <p>A la suite de la survenance d'un ou plusieurs Cas de Défaut (tel(s) que mentionné(s) dans le Prospectus), chaque Obligataire aura le droit d'adresser une notification écrite à l'Emetteur avec copie à l'Agent, rendant ses Obligations immédiatement exigibles et remboursables au pair majoré des intérêts courus, auquel cas ses Obligations deviendront immédiatement exigibles et remboursables au pair majoré des intérêts courus, de plein droit et sans aucune mise en demeure, ni autre démarche judiciaire ou extrajudiciaire que ladite notification.</p> <p>Les conditions et modalités pratiques de ces possibilités d'exigibilité/remboursement anticipé par les Obligataires sont décrites dans la section « Modalités des Obligations » du Prospectus.</p>

Modalités de l'offre publique

	MODALITÉS
Allocation	<p>Allocation:</p> <p>Il est envisagé à titre indicatif que KBC Bank NV (CBC banque SA et KBC Securities NV inclus) place:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des Obligations auprès d'Investisseurs de Détail pour un montant global d'environ 50.000.000 euros (ce montant étant réduit proportionnellement si le montant nominal des Obligations qui seront émises est inférieur à 145.000.000 euros) (les « Obligations Retail »), ▪ des Obligations auprès d'Investisseurs Qualifiés pour un montant global d'environ 95.000.000 euros (ce montant étant réduit proportionnellement si le montant nominal des Obligations qui seront émises est inférieur à 145.000.000 euros) (les « Obligations IQ »). <p>La clé de répartition entre Obligations Retail et Obligations IQ et entre les différentes maturités est susceptible d'ajustement en fonction de la demande. Si à 17h30, le premier jour de la Période d'Offre, KBC Bank NV n'a pas placé l'intégralité des Obligations Retail auprès d'Investisseurs de Détail, mais a néanmoins placé la totalité des Obligations IQ auprès d'Investisseurs Qualifiés, il aura le droit de placer ces Obligations Retail non placées auprès d'Investisseurs Qualifiés.</p> <p>Inversement, si, à 17h30, le premier jour de la Période d'Offre, KBC Bank NV n'a pas placé l'intégralité des Obligations IQ auprès d'Investisseurs Qualifiés, mais a néanmoins placé la totalité des Obligations Retail auprès d'Investisseurs de Détail, il aura le droit de placer ces Obligations IQ non placées auprès d'Investisseurs de Détail.</p> <p>Si les Obligations sont intégralement placées par KBC Bank NV le premier Jour Ouvrable de la Période d'Offre, la Période d'Offre pourrait être clôturée anticipativement ce premier Jour Ouvrable à 17h30.</p> <p>Réallocation:</p> <p>Dans l'hypothèse où seraient reçues des souscriptions pour un montant supérieur au montant maximum des Obligations, les souscriptions seront réduites proportionnellement. De telles réductions sont opérées avec l'attribution d'un multiple de 1.000 euros qui correspond à la dénomination des Obligations. Les investisseurs de détail sont donc encouragés à souscrire aux Obligations le premier Jour Ouvrable de la Période d'Offre avant 17h30 (heure de Bruxelles) afin de s'assurer que leur souscription soit prise en considération lors de l'attribution des Obligations, sous réserve d'une réduction proportionnelle. KBC Bank NV n'est pas responsable des critères d'allocation et de réallocation susceptibles d'être, le cas échéant, appliqués par d'autres intermédiaires financiers. Les pourcentages d'allocation peuvent donc différer en fonction de l'intermédiaire financier auprès duquel les investisseurs ont souscrit. Les investisseurs potentiels sont priés de lire la procédure d'attribution dans la section « Modalités et conditions de l'Offre » du Prospectus, aux titres « Clôture anticipée » et « Allocation des Obligations ».</p>

Modalités de l'offre publique

	MODALITÉS
Risques	<p>Principaux risques liés à l'Emetteur et au groupe Vranken-Pommery Monopole</p> <p>Il existe certains facteurs susceptibles d'affecter la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations résultant des Obligations. Ces facteurs de risque sont liés à l'Émetteur, à son activité, à son secteur d'activité et à sa structure. Ces facteurs de risque incluent notamment:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ <u>les risques industriels et environnementaux, et en particulier les risques liés :</u><ul style="list-style-type: none">▪ à la sécurité des personnes et des biens ;▪ à l'incendie ;▪ au contrôle, à la qualité, à la santé et à la sécurité des produits ;▪ à la sécurité de l'environnement ;▪ à la réglementation et notamment, celle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les règles et recommandations gouvernementales du Grenelle de l'Environnement et professionnelles et la veille réglementaire environnementale essentielle pour la certification ISO 14001 ; et▪ à la sous-traitance.▪ <u>les risques liés à l'activité, et en particulier :</u><ul style="list-style-type: none">▪ les risques de fraude ;▪ les risques informatiques ;▪ les risques liés à l'implantation géographique et à l'environnement économique ;▪ les risques financiers liés aux effets du changement climatique ;▪ les risques sociaux ; et▪ les risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs.▪ <u>les risques juridiques et contractuels, et en particulier :</u><ul style="list-style-type: none">▪ les risques liés à l'évolution de la réglementation ;▪ les risques liés à la propriété intellectuelle ; et▪ les risques liés aux clauses dites « de défaut » (covenants bancaires).▪ <u>les risques financiers, et en particulier :</u><ul style="list-style-type: none">▪ les risques de liquidité ;▪ les risques de taux ; et▪ les risques de change.

Modalités de l'offre publique

	MODALITÉS
Risques	Principaux risques propres aux obligations
	<p>Il existe certains facteurs de risque liés aux Obligations. Ces facteurs de risque incluent notamment (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Obligations peuvent ne pas constituer un investissement adéquat pour tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel devrait déterminer si un investissement dans les Obligations lui convient compte tenu de sa situation particulière. ▪ Il est possible que l'Émetteur ne soit pas en mesure de rembourser les Obligations. Il existe un risque de non remboursement des Obligations à l'échéance si l'Émetteur n'est alors plus solvable. Le non remboursement ou le remboursement partiel des Obligations entraînerait de fait une perte de l'investissement dans les Obligations. L'Émetteur peut également être tenu de payer la totalité ou une partie des Obligations à la suite de la survenance d'un ou plusieurs Cas de Défaut, conformément à la Modalité 9. Si un ou plusieurs Obligataires demandent à l'Émetteur d'être remboursé à la suite de la survenance d'un Cas de Défaut, l'Émetteur pourrait ne pas avoir les moyens de payer les montants exigés à ce moment. La capacité de l'Émetteur de rembourser les Obligations suite à la survenance d'un Cas de Défaut ou à toute autre date de paiement, dépendra de la situation financière de l'Émetteur y compris sa situation de trésorerie qui, en tant que société holding active (avec une activité propre de services et de commercialisation), résulte pour partie de sa capacité à recevoir des revenus et des dividendes de ses Filiales et autres possibles participations et des autres dettes du Groupe, et peut être limitée par la loi et par les stipulations d'autres dettes et d'autres titres de créance du Groupe. ▪ Les Obligations ne sont pas garanties, sous réserve de la clause de sûreté négative (maintien de l'emprunt à son rang), et sont structurellement subordonnées aux engagements des Filiales. ▪ L'Émetteur et chacune des Filiales peut, sous réserve de la clause de sûreté négative (maintien de l'emprunt à son rang) telle qu'exposé à l'Elément C.8 conférer certaines sûretés aux fins de garantir des dettes. ▪ L'Émetteur peut décider d'augmenter son niveau d'endettement (étant entendu que si l'augmentation du niveau d'endettement entraîne une violation du ratio financier prévu dans les Modalités et l'Émetteur n'a pas mis en place une garantie approuvée par la Masse dans le délai de 3 mois égale à 110% du montant total de l'emprunt obligataire à des conditions satisfaisantes, ceci constitue un Cas de Défaut). ▪ Il n'existe aucun marché actif pour les Obligations et aucune assurance ne peut être donnée qu'un marché actif pour les Obligations se développera. ▪ L'Émetteur et les Obligations n'ont pas de notation ce qui peut rendre difficile la fixation du prix des Obligations. ▪ Les Obligations portent intérêt à taux fixe jusqu'à leur Date d'Echéance. Un investissement dans les Obligations implique le risque que des variations ultérieures des taux d'intérêt du marché puissent avoir un impact négatif sur la valeur des Obligations. ▪ Le rendement réel des Obligations est atténué par l'inflation. ▪ La valeur de marché des Obligations peut être influencée par la solvabilité de l'Émetteur et par un certain nombre d'autres facteurs, et notamment par l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change et de la situation économique, financière et politique. ▪ Le rendement effectif des Obligations pourrait être réduit par rapport au rendement indiqué en raison de coûts de transaction (i.e. commissions payées par les Investisseurs de Détail).

Modalités de l'offre publique

	MODALITÉS
Risques	<ul style="list-style-type: none">▪ Toute revente des Obligations avant échéance peut entraîner un gain ou une perte.▪ Les Obligations peuvent être remboursées au choix des Obligataires, en cas de survenance d'un Cas de Défaut. Un tel remboursement avant échéance des Obligations peut mettre l'investisseur dans l'impossibilité de trouver un autre investissement ayant un taux de rendement équivalent.▪ Tout Obligataire peut obtenir le remboursement anticipé des Obligations avant l'échéance en cas de changement de contrôle de l'Émetteur tel que défini dans les Modalités des Obligations, ce qui peut ne pas couvrir toutes les situations de changement de contrôle ou de changements de contrôle successifs relatifs à l'Émetteur.▪ Les Obligations peuvent être affectées par les troubles sur les marchés mondiaux du crédit et du manque général de liquidité sur le marché secondaire d'instruments similaires aux Obligations.▪ Une modification des Modalités des Obligations peut être imposée à tous les Obligataires d'une Souche par approbation d'une majorité d'Obligataires de la Souche concernée.▪ Il est possible que les Obligations soient exposées aux risques de taux de change et de contrôle des changes si les activités financières d'un investisseur sont libellées principalement dans une devise autre que l'euro.▪ La valeur de marché et/ou la liquidité des Obligations sur le marché secondaire peuvent être influencées par l'incertitude politique actuelle relative aux conditions du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et à la structure de leurs relations futures.▪ L'Émetteur n'est pas tenu de majorer les paiements nets reçus par un détenteur d'Obligations au titre des Obligations avec les montants retenus à la source ou déduits en vertu de l'impôt.▪ Les acquéreurs et vendeurs potentiels des Obligations pourraient être tenus de payer des impôts ou d'autres charges ou prélèvements conformément aux lois et pratiques en vigueur dans le pays où les Obligations sont transférées ou dans d'autres juridictions.▪ La proposition de la Commission européenne pour une taxe sur les transactions financières (TTF) commune en Belgique, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, France, Italie, Autriche, Portugal, Slovénie et Slovaquie, pourrait, si elle était adoptée, s'appliquer aux transactions portant sur les Obligations (notamment s'agissant de transactions sur le marché secondaire) dans certaines circonstances.▪ Des modifications de la législation existante peuvent entraîner une modification de certaines Modalités des Obligations.▪ L'Obligataire qui ne reçoit pas une communication ou un paiement, ne pourra tenir l'Émetteur responsable de ce dommage si ce dernier a rempli ses obligations en application des Modalités des Obligations.▪ La cession des Obligations, tous paiements au titre des Obligations, et toutes communications avec l'Émetteur seront effectués par l'intermédiaire du Système de Clearing X/N.▪ L'Agent n'est pas tenu d'isoler les montants qu'il reçoit en relation avec les Obligations liquidées par le biais du Système de Clearing X/N.▪ L'Émetteur, l'Agent et le Lead Manager peuvent être impliqués dans des opérations ayant un impact négatif sur les intérêts des Obligataires en raison notamment de relations d'affaires existant entre eux ou parce que l'Agent ou le Lead Manager détient des actions, titres de créance ou d'autres instruments financiers de l'Émetteur.▪ Les restrictions légales en matière de placement peuvent représenter un frein pour certains placements en obligations, l'utilisation des Obligations comme garantie ou le nantissement d'obligations.

Modalités de l'offre publique

	MODALITÉS
Risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Agent n'assume aucune obligation fiduciaire ni autre obligation envers les Obligataires et, en particulier, il n'est pas tenu de prendre des décisions qui protègent leurs intérêts. ▪ Le financement par l'investisseur de l'achat d'Obligations par recours à un emprunt peut augmenter de manière significative son risque de perte car outre la perte de son investissement en Obligations, cet investisseur devra également rembourser le crédit et les intérêts dus sur ce crédit. ▪ L'offre d'Obligations 2022, d'Obligations 2024 et/ou d'Obligations 2026 peut être retirée entièrement ou partiellement ou annulée, à l'option du Lead Manager si l'une des conditions suspensives à l'émission prévues dans le contrat de placement (telles que précisées au paragraphe « Conditions de l'Offre » de l'Élément E.3 du résumé figurant dans le Prospectus), n'est pas remplie ou, à la demande de l'Émetteur et moyennant accord du Lead Manager, si le montant des souscriptions n'atteint pas un montant minimum de 25.000.000 euros pour les Obligations 2022, 25.000.000 euros pour les Obligations 2024 et 15.000.000 euros pour les Obligations 2026. ▪ Les lois françaises en matière d'insolvabilité peuvent avoir un impact négatif sur le recouvrement par les Obligataires des montants à percevoir en vertu des Obligations. ▪ Les Modalités des Obligations n'empêchent pas que l'Émetteur transfère son siège social, actuellement en France, en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.

Chacune de ces Obligations constitue un titre de créance. Un investissement en Obligations comporte certains risques. Avant de prendre une décision d'investir dans ces Obligations, les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du Prospectus (tel que ce terme est défini ci-après) et plus particulièrement de la section D à la page 17 et suivantes du résumé en néerlandais du Prospectus, la section « Facteurs de risque » figurant à la page 35 et suivantes du Prospectus en français et page 109 et suivantes du Document de Référence 2018 de l'Émetteur en français. En souscrivant à chaque instrument, chaque investisseur prête de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage à lui verser en retour des intérêts annuels et à lui rembourser à l'échéance finale 100,00 % du capital investi (hors commissions), soit 1.000 EUR par coupure (les « Coupures »). En cas de faillite ou de défaut de l'Émetteur, les investisseurs risquent de ne pas pouvoir récupérer les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du montant investi. Les Obligations s'adressent aux investisseurs qui sont en mesure d'évaluer les taux d'intérêt au regard de leurs connaissances et de leur expérience financière. Toute décision d'investir dans ces Obligations doit être exclusivement prise en s'appuyant sur les données du Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent prendre plus particulièrement connaissance de la section « Facteurs de risque » du Prospectus en français pour obtenir des compléments d'informations à propos de certains risques susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de l'Émetteur à respecter ses engagements relatifs aux Obligations et à propos des risques de marché liés aux Obligations. Les investisseurs sont invités à se reporter à la méthode d'allocation expliquée au point « Allocation » ci-dessous.

VI. Annexes

Une équipe dirigeante renouvelée et performante

14/05/2019

Présidence : Paul-François Vranken

Direction Générale VPM : Hervé Ladouce

Direction Générale GDL : Bruno Mailliard

Direction Générale Rozès : Antonio Saraiva

Chef de cave Vranken : Dominique Pichart

Chef de cave Pommery & Greno : Clément Pierlot

Maître de Chais GDL : Laetitia Carbonell

Direction Marketing : Nathalie Vranken

Direction Financière : Franck Delval

Direction des Ressources Humaines : Anne Chenal

Direction Commerciale On Trade : Lionel Manteau

Direction Commerciale Off Trade : Olivier Orquevaux

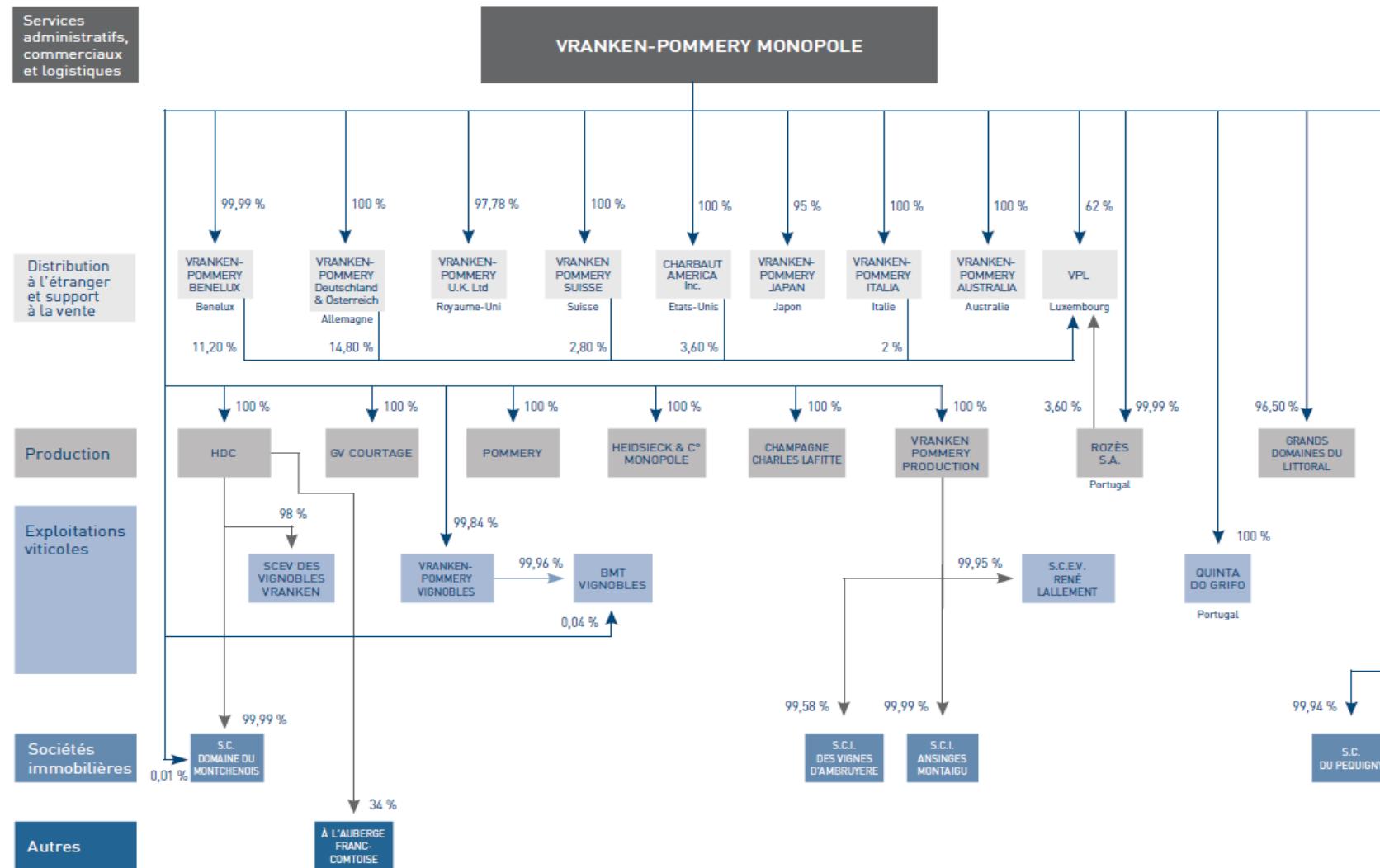
CEO et CFO des 9 filiales commerciales internationales parfaitement intégrés localement

Direction Internationale et Duty free : Myriam Renard et Alexandra Vnukovskaya

Contrôle International : Yann Leroux

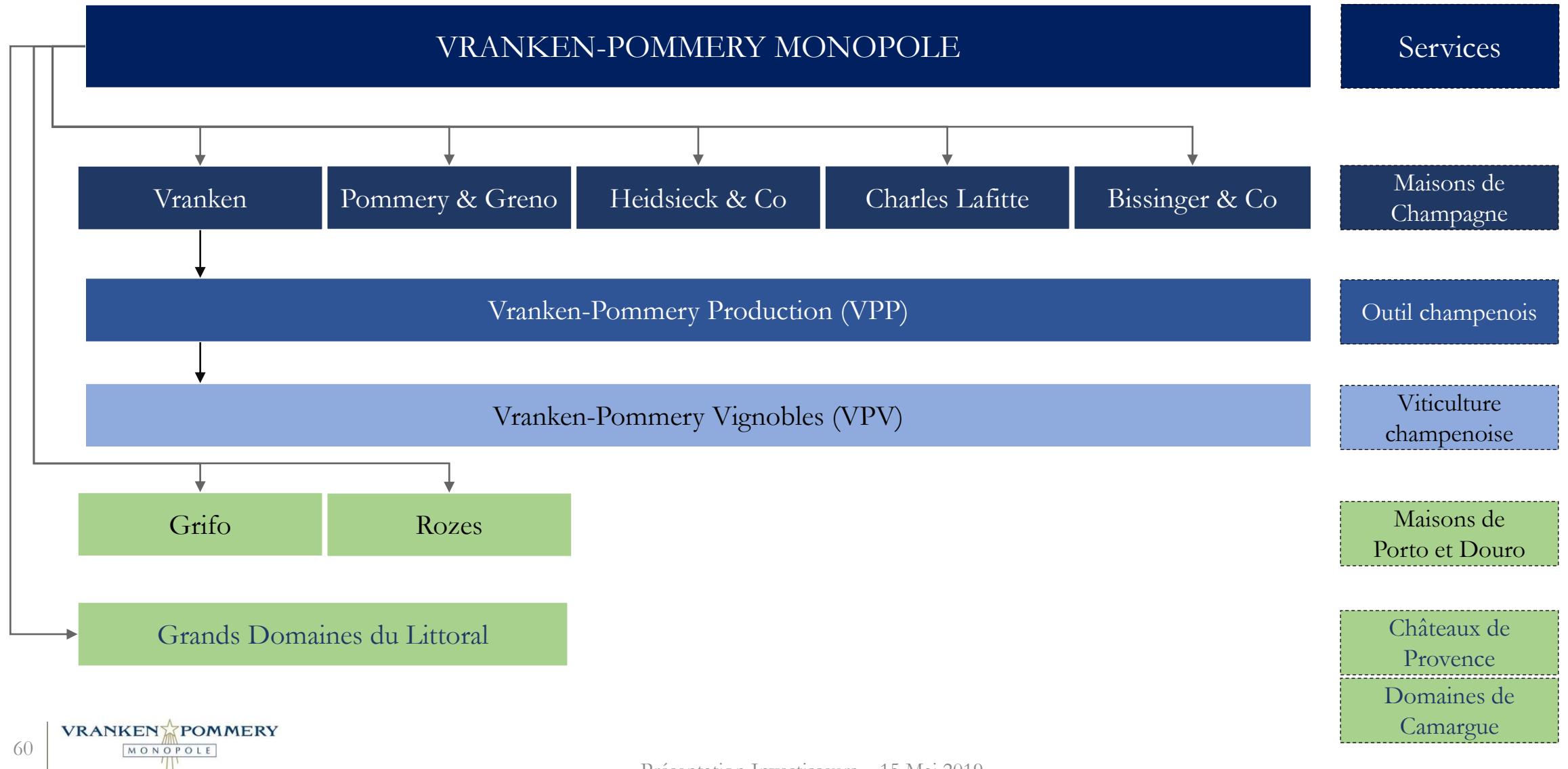
Organigramme du groupe

14/05/2019



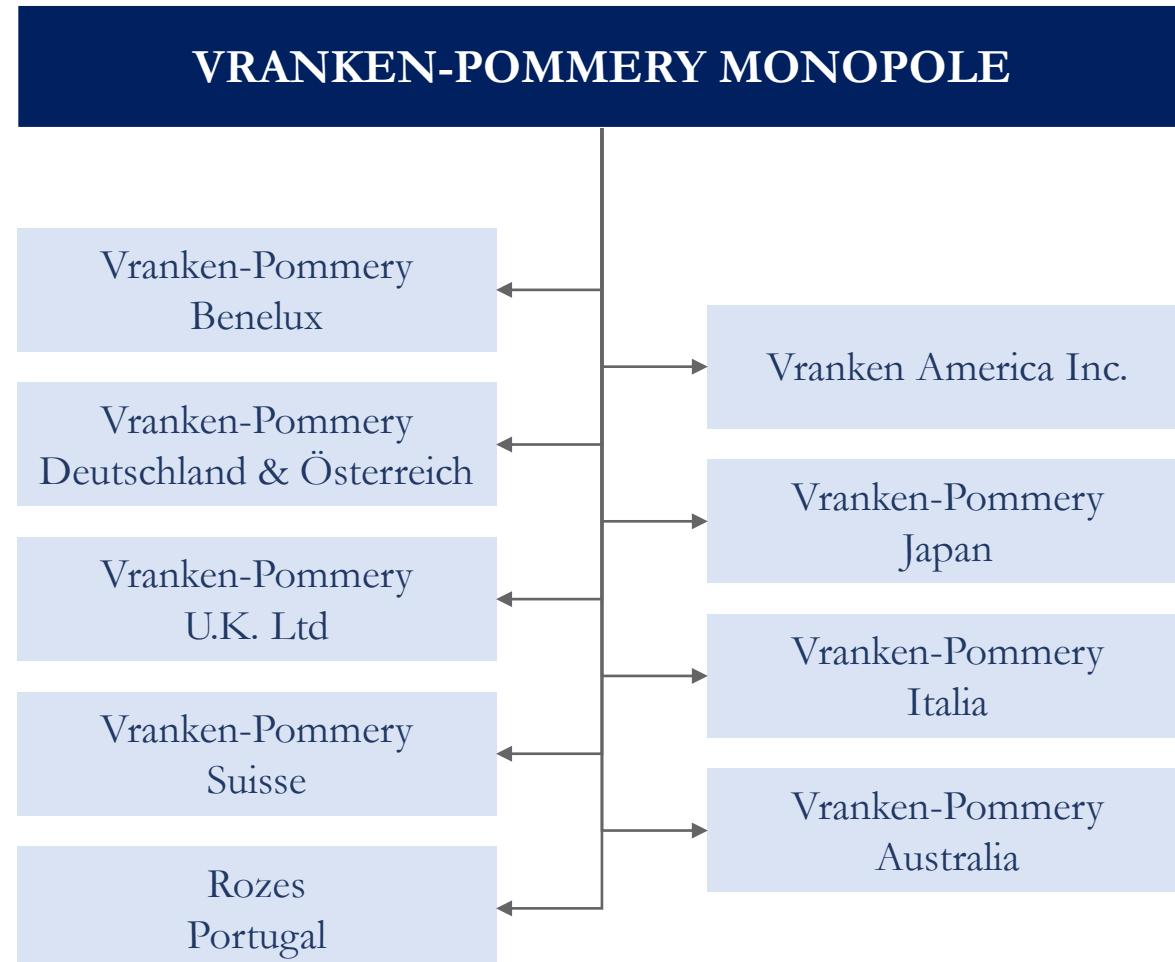
Organigramme simplifié des sociétés

14/05/2019

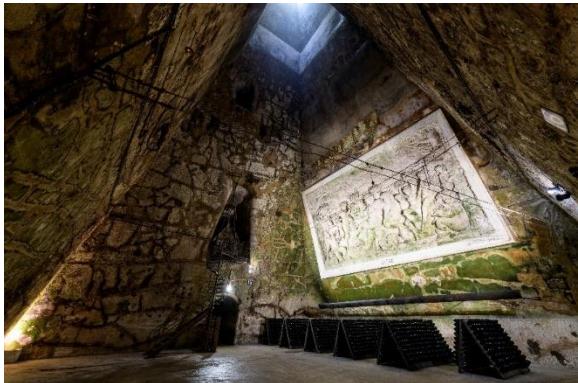


Organigramme des filiales internationales

14/05/2019



- Le patrimoine du Groupe présente des éléments remarquables dans chacune de ses régions viticoles.
- Ce patrimoine participe au rayonnement et à l'identification des marques à l'international.
- Au Domaine Vranken-Pommery de Reims, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, les expositions d'Art Contemporain présentées dans les crayères gallo-romaines depuis 2003 ont d'ores et déjà attiré plus de 2 millions de visiteurs venus du monde entier !



UN PATRIMOINE HISTORIQUE

LE DOMAINE VRANKEN-POMMERY À REIMS

14/05/2019

Bâti au 19ème siècle par Madame Pommery, le domaine s'étend sur 50 hectares, 60 crayères gallo-romaines, 18 km de caves à 30 mètres de profondeur et un escalier de 116 marches.



UN PATRIMOINE ARTISTIQUE

EXPERIENCE POMMERY

14/05/2019

Depuis 2003, les Experience Pommery ont accueilli plus de 400 artistes de la scène contemporaine internationale pour présenter leurs œuvres au domaine Vranken-Pommery. Cet engagement en faveur de la création est au cœur de la culture de Vranken-Pommery Monopole. Ce dernier a été récompensé par le titre de «Grand Mécène de la Culture», reconnaissance de l'Etat et en particulier du Ministère de la Culture, en faveur des actions de mécénat menées par le Groupe envers de grandes institutions nationales et internationales.



UN PATRIMOINE HISTORIQUE

VILLA DEMOISELLE A REIMS

14/05/2019

Joyau de l'architecture du début du XXème siècle, la Villa Demoiselle renaît en 2008 avec une splendeur nouvelle grâce à la passion de ses propriétaires, Paul-François et Nathalie Vranken. La demeure est le témoignage unique d'une collaboration entre architectes, ébénistes et décorateurs unis par une même inspiration, entre Art nouveau et Art déco.



UN PATRIMOINE HISTORIQUE

CHÂTEAU LA GORDONNE A PIERRE-FEU-DU-VAR

14/05/2019

Un ambitieux programme de rénovation a commencé en 2018. Le Château La Gordonne accueillera les visites dans un merveilleux décor au printemps 2020.



UN PATRIMOINE HISTORIQUE

DOMAINE ROYAL DE JARRAS A AIGUES-MORTES

14/05/2019

L'ancienne douane a été réhabilitée pour recevoir nos clients. Des terrasses ont également été installées sur les foudres offrant un panorama étonnant.



UN PATRIMOINE HISTORIQUE

QUINTA DO GRIFO A BARCA D'ALVA

14/05/2019

Un vignoble de 120 hectares plantés au bord du majestueux fleuve du Douro à quelques mètres de la frontière espagnole.



UN PATRIMOINE GASTRONOMIQUE

LUCAS CARTON A PARIS

14/05/2019

Etoilé au guide Michelin, membre des Relais & Châteaux, classé monument historique, le restaurant offre à la créativité du chef Julien Dumas et sa brigade, un écrin unique en France.



En Champagne

Le vignoble Vranken-Pommery possède près de 20 ha dans une zone de défense des habitats d'oiseaux protégés et de nidation d'espèces migratoires appelée Zone NATURA 2000 et créée en Novembre 2014. Les démarches d'adhésion à cette zone donneront au vignoble Vranken-Pommery une nouvelle dimension dans son engagement pour la protection de l'environnement. Il s'agit là également d'une exigence du référentiel « Viticulture Durable en Champagne ».

Une attention particulière est aussi accordée à la protection des espèces pollinisateurices (abeilles notamment) en réduisant de manière drastique le recours aux insecticides, en préférant des traitements en dehors des phases de butinage et en implantant des espèces mellifères en bordure de parcelle. Le vignoble champenois de notre Groupe est moteur dans la lutte par confusion sexuelle qui est une alternative reconnue aux traitements insecticides. Près de 90 % du vignoble sensible aux tordeuses de la grappe est en confusion.

Depuis 2016, le groupe a installé quelques ruches dont 3 dans les Clos Pompadour au sein du Domaine Pommery à Reims dans le but de favoriser la biodiversité de ce lieu emblématique.

Le groupe fait également partie de l'Observatoire Agricole de la biodiversité, projet du Muséum d'Histoire Naturel.

En Camargue

Grands Domaines du Littoral s'est engagé sur le Domaine Royal de Jarras à adopter un modèle de gestion permettant de produire du vin en utilisant le territoire de façon durable.

Plus de 4.000 ha de territoire camarguais sont classés « NATURA 2000 ». Nos méthodes de culture respectueuses de l'environnement ont permis le développement d'une extraordinaire biodiversité : près de mille espèces vivantes sont recensées sur nos propriétés par des biologistes écologues. Cet inventaire de la diversité biologique a révélé la haute qualité écologique et environnementale du Domaine Royal de Jarras.

100 kilomètres de « roubines » (canaux d'eau douce) entretenus par GDL participent à la protection de l'équilibre écologique et du patrimoine des terres sauvages entourant les vignes. Les roubines transportent l'eau douce autour des parcelles et alimentent le milieu naturel lorsque c'est nécessaire. Ces espaces abritent une biodiversité exceptionnelle qui en font le refuge d'une flore et d'une faune remarquable : Flamants Roses, Nettes Rousses, Hérons Cendrés...

Chaque automne est réalisé un semis de graminées (seigle, orge...) destiné en premier lieu à éviter l'érosion éolienne du sable. Mais ce couvert végétal, maintenu en place six mois par an, est très précieux lui aussi pour la vie du sol. Il abrite une microfaune auxiliaire indispensable ; il améliore la structure du sol et sa capacité de rétention.

Chaque hiver, environ cinq mille moutons séjournent dans les vignes afin de brouter l'herbe et fertiliser naturellement les sols. Cet engrais vert stimule ensuite la biofaune et la bioflore du sol.

Dans la Vallée du Douro

Le vignoble portugais du Groupe dans le Douro Supérieur est implanté en plein cœur d'une réserve naturelle (parc National), tout en sachant que le vignoble du Douro (Porto) est classé en partie au Patrimoine immatériel de l'UNESCO depuis 2001. Ce niveau d'exigence garantit la pérennité des sites du Douro.

PORTE ROZES, fier du patrimoine entretenu, s'efforce de le protéger au quotidien, notamment grâce à la mise en œuvre d'une « production intégrée ». Dans ce cadre, elle utilise des « engrains naturels » en broyant les sarments de vignes et en les répartissant sur les vignes plutôt que de les brûler. Elle réalise la confusion sexuelle et s'interdit l'emploi de produit phytopharmaceutique sur les parcelles de vigne.

Elle a également mis en place un système de bassins pour irriguer les jeunes plants au goutte à goutte.

Fondée en 1976 par Paul-François Vranken

MOTS CLEFS : FORCE & SINGULARITÉ

LES MOTS DU CHEF DE CAVE : DOMINIQUE PICHART

- Fraîcheur
- Élégance
- Finesse

LES CUVÉES EMBLÉMATIQUES DU CHAMPAGNE VRANKEN

- Vranken Brut Nature
- Demoiselle E.O. Tête de Cuvée
- La Parisienne Millésimée
- Diamant Bleu Blanc de Blancs Millésimé



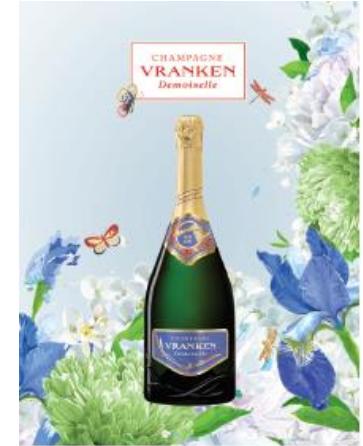
DIAMANT
BRUT



DIAMANT
ROSE



DIAMANT BLEU
BLANC DE BLANCS
MILLÉSIMÉ 2007



Fondée en 1836 par Louis Pommery

MOTS CLEFS : HISTORIQUE ET CONTEMPORAIN

LES MOTS DU CHEF DE CAVE : CLÉMENT PIERLOT

- Fraîcheur
- Finesse
- Vivacité

LES CUVÉES EMBLÉMATIQUES DU CHAMPAGNE POMMERY

- Cuvée Louise
- Brut Royal
- Brut Apanage
- POP



LA MAISON DE CHAMPAGNE HEIDSIECK & C° MONOPOLE

14/05/2019

Fondée en 1785 par Florens Louis Heidsieck

MOTS CLEFS : FONDATEUR ET INTERNATIONAL

LES MOTS DU CHEF DE CAVE : HERVÉ LADOUCE

- Tradition
- Fruit
- Equilibre

LES CUVÉES EMBLÉMATIQUES DU CHAMPAGNE HEIDSIECK & C° MONOPOLE

- Blue Top
- Gold Top Millésimé



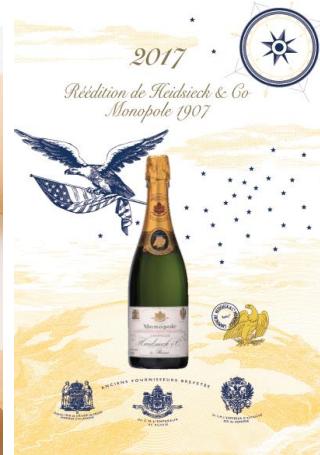
BLUE TOP BRUT



GOLD TOP MILLÉSIMÉ



CUVÉE IMPÉRATRICE PRESTIGE



Fondée en 1834 par Georges Goulet

MOTS CLEFS : GENLTEMAN ET MODERNE

LES MOTS DU CHEF DE CAVE : DOMINIQUE PICHART

- Elegance
- Harmonie
- Audace

LES CUVÉES EMBLÉMATIQUES DU CHAMPAGNE CHARLES LAFITTE

- Charles Lafitte 1834 Brut et Rosé
- Les Bruts : Grande Cuvée et Millésimé
- Orgueil de France



CHARLES LAFITTE
BRUT GRANDE CUVÉE



CHARLES LAFITTE
BRUT MILLÉSIMÉ



CHARLES LAFITTE
ORGUEIL DE FRANCE



LE DOMAINE ROYAL DE JARRAS

14/05/2019

Fondé au 13^{ème} siècle

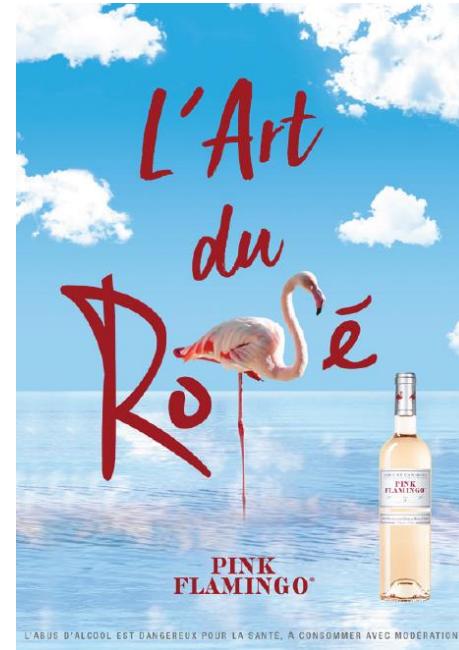
MOTS CLEFS : UNIQUE ET SOPHISTIQUÉ

LES MOTS DU MAÎTRE DE CHAI : LAETITIA CARBONELL

- Fruité
- Agréable
- Ample

LES CUVÉES EMBLÉMATIQUES DU DOMAINE ROYAL DE JARRAS

- Favet 9-10
- Domaine Royal de Jarras
- Pink Flamingo



L'une des plus grandes propriétés de Provence

MOTS CLEFS : PROVENÇAL ET RAFFINÉ

LES MOTS DU MAITRE DE CAVE : BRUNO MAILLIARD

- Fraîcheur
- Equilibre
- Grande Finesse

LES CUVÉES EMBLÉMATIQUES DU CHÂTEAU LA GORDONNE

- Le Cirque des Grives
- La Chapelle Gordonne
- Vérité du Terroir
- Summertime By La Gordonne



CHÂTEAU LA GORDONNE
VÉRITÉ DU TERROIR



CHÂTEAU LA GORDONNE
LA CHAPELLE GORDONNE



CHÂTEAU LA GORDONNE
CIRQUE DES GRIVES



Maison fondée en 2001 par Paul-François Vranken

MOTS CLEFS : ENJÔLEUR ET FRUITÉ

LES MOTS DU WINEMAKER : ANTONIO SARAIVA

- Rondeur
- Equilibre
- Homogénéité

LES CUVÉES EMBLÉMATIQUES DES VINS ET PORTOS DO GRIFO

- Quinta Do Grifo Vintage
- Terras Do Grifo Blanc et Rouge



TERRAS DO GRIFO
BLANC MILLÉSIMÉ



TERRAS DO GRIFO
ROUGE MILLÉSIMÉ



Maison de Porto fondée en 1855

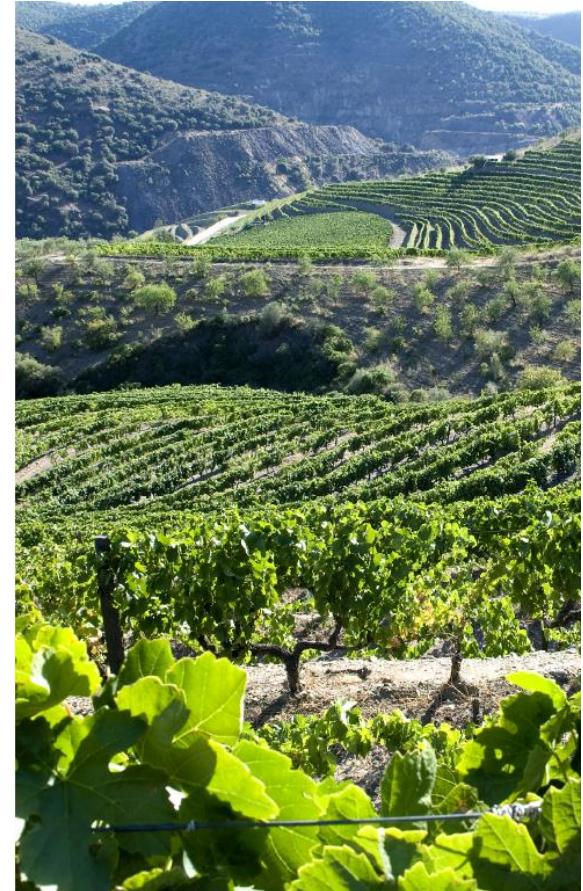
MOTS CLEFS : HÉRITAGE & MODERNITÉ

LES MOTS DU WINEMAKER : ANTONIO SARAIVA

- Générosité
- Complexité
- Elegance

LES CUVÉES EMBLÉMATIQUES DES PORTOS ROZÈS

- Rozès vintage et LBV
- Rozès Infanta Isabel 10 ans



Depuis le 12^{ème} siècle

MOTS CLEFS : DIVIN & CONTEMPLATIF

LES MOTS DU WINEMAKER : ANTONIO SARAIVA

- Suavité
- Force
- Equilibre

LES CUVÉES EMBLEMATIQUES DES PORTOS SÃO PEDRO DAS ÁGUIAS

- Les Tawny et Ruby
- La Gamme des Portos d'Âge
- La Gamme des Portos Vintage et Late Bottled Vintage



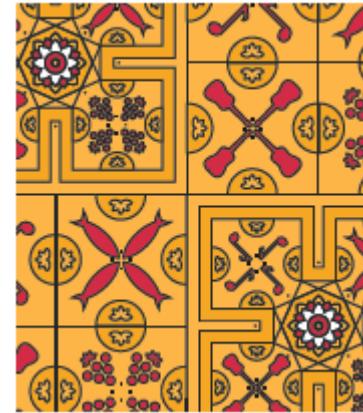
TAWNY
SPECIAL RESERVE



CARAFE
10 ANS D'ÂGE



CARAFE 20 ANS





1 UN STYLE

- L'esprit de Louis Pommery le fondateur de la maison était d'inaugurer modernité et fraîcheur dans les vins
- Après 8 ans de travaux et d'études, le chef de cave et responsable des développements œnologiques dans le monde, Thierry Gasco, a mis au point une méthode nouvelle et révolutionnaire d'élaboration par encapagelement des levures
- Cette nouvelle méthode, supprimant toute forme de dépôt dans la bouteille, offre au vin une clarté et une brillance jusque là jamais atteintes
- Le fondu de la bulle ainsi crée la rend fougueuse
- Un chardonnay américain vif et conquérant à l'image du pays auquel il appartient

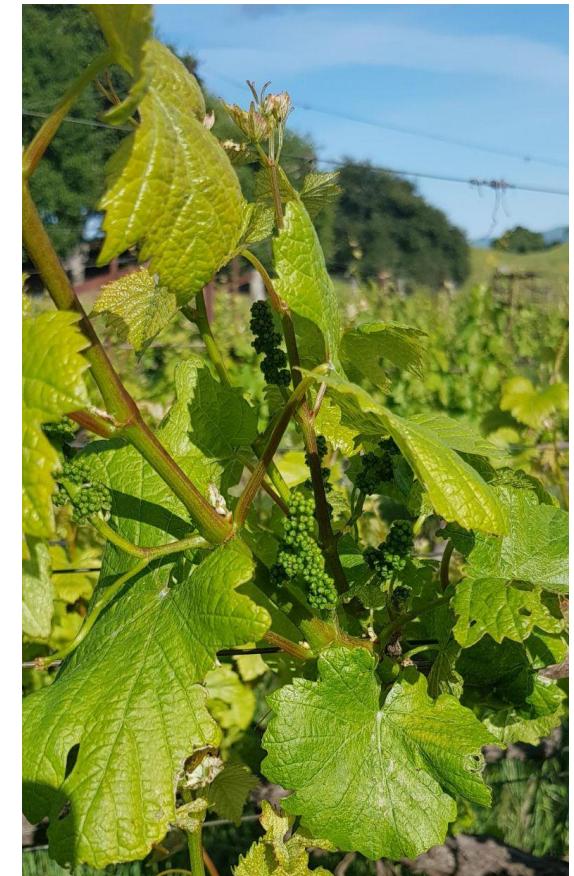


3 LES ATOUTS

- Un vin moderne, frais, nouveau
- Crée pour le marché Nord Américain et Européen

2 UN LOOK

- Il est de tradition à l'époque de Louis Pommery de signer ses vins par la mention de ses origines
- Un vin pur devait avoir un habillage aussi pur que possible
- La collerette et son sceau rappellent les origines champenoises de ses créateurs





1 UN STYLE

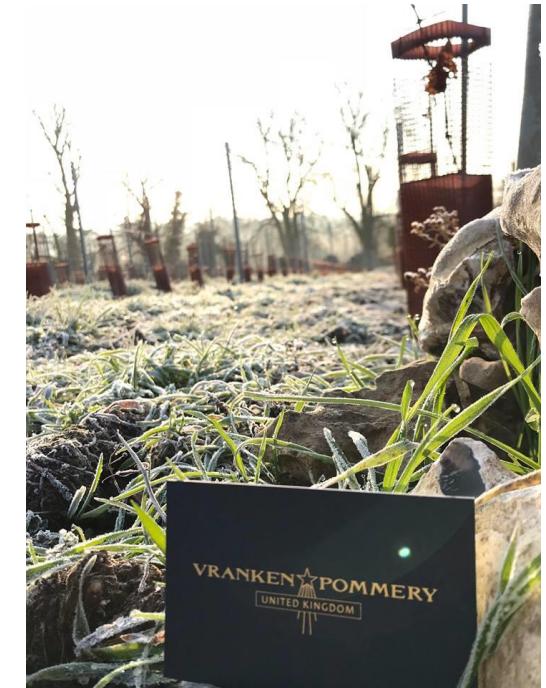
- L'esprit de Louis Pommery le fondateur de la maison était d'insuffler modernité et fraîcheur dans les vins
- Une nouvelle méthode mise au point par notre chef de cave, supprime toute forme de dépôt dans la bouteille et offre au vin une clarté et une brillance jusque là jamais atteintes
- Elle laisse une place énorme à l'expression gustative du vin
- C'est fort de cet esprit que nous avons entrepris d'étudier les terroirs les plus expressifs pour l'élaboration des sparkling wines dans le monde

2 UN LOOK

- Reprise de la coiffe emblématique Pommery en silver
- Une étiquette épurée qui donne grande visibilité à chaque mention : méthode traditionnelle, Louis Pommery, Sparkling Wine

3 LES ATOUTS

- Un nouveau vin avec des moments de dégustations différents
- Crée pour le marché Anglais, Australien et Européen





1 UN STYLE

- Les raisins proviennent en totalité de nos vignobles
- Un assemblage à majorité de chardonnay
- Pour assurer la finesse requise et conserver toute l'aromatique souhaitée, ces précieux raisins sont récoltés dans la fraîcheur des nuits
- Afin de donner au vin le plus beau potentiel et éviter toute rusticité, seules les jus de tête de cuvée entrent dans l'assemblage afin de conserver l'acidité nécessaire
- Utilisation de la méthode d'encapsulement

2 UN LOOK

- Un habillage épuré
- La collerette et son œil rappellent les origines champenoises de ses créateurs

3 LES ATOUTS

- Vin de plaisir, il trouvera sa place dans tous les moments festifs, lors d'apéritifs entre amis ou des fêtes carillonnées





PINK FLAMINGO SPARKLING LA DERNIÈRE NOUVEAUTÉ DU DOMAINE ROYAL DE JARRAS

Au vu de l'exceptionnel et incomparable terroir que représente le vignoble Sable de Camargue, nous avons pensé que nous pourrions exalter ses caractères en élaborant une nouvelle cuvée.

Ainsi, le Pink Flamingo Sparkling Wine Rosé est né, un vin effervescent élaboré suivant la méthode traditionnelle, c'est à dire comme en Champagne, par prise de mousse directe en bouteille.





Questions et réponses
